

Bulletin municipal

Décembre 1999

Commune de VAL-ET-CHATILLON

Edito

L'eau

Nos aînés

VAL Web

Naissances

Ste Hélène

Mariages

La vie des associations

Décès

Humour

Mairie infos

Jeux

Les délibérations

54480

Bonnes fêtes

Graphisme

AG

SOMMAIRE

	page
Edito	3
Nos aînés	4
Naissances	4
Mariages	4
Nos peines	5
Infos-mairie	5
Cornibé récidive ...	6
Maisons fleuries	7
Les délibérations du Conseil Municipal	8
Scolarisation	13
L'eau ... encore du changement	14
INTERNET : le site des Renards	15
Le projet 2000-3000	20
Le message ...	22
Connaissez-vous bien l'ADMR ?	30
Les médaillés de Ste Hélène	32
La vie des associations	34
Le corbeau	43
Sacrés noms de noms !	44
Jeux-humour	45
Meilleurs voeux	47

2000

Chers concitoyens

Comment, dans l'éditorial du bulletin municipal de cette fin d'année 1999, ne pas évoquer l'an 2000 ? L'exercice contraire serait bien difficile. Car l'échéance tant médiatisée est bien là, à deux pas. Dans quelques jours nous serons en l'an 2000 !.

Il y a 50 ans ou la vision du futur

Il y a 50 ans, les prédicateurs et les illustrateurs de l'époque nous laissaient entrevoir un avenir futuriste peuplé de trains suspendus, de soucoupes volantes pour les déplacements individuels, de robots à ressemblance humaine, et que sais-je encore. L'an 2000 paraissait alors une échéance lointaine, presque inaccessible, comme l'échéance de l'entrée sur une autre planète ...

L'homme des déserts

Ainsi, l'an 2000 aurait généré un homme des déserts en voie d'extinction ?

Peut-être pas. Car l'évolution la plus fulgurante de cette fin de millénaire vient à son secours. Mais peut-être ne la voit-il pas encore, peut-être n'en a-t-il pas encore conscience. A cela, l'homme des déserts aura des circonstances atténuantes puisque le grand chambardement de cette fin de siècle relève du domaine de l'immatériel. Quoi de plus immatériel en effet que l'évolution stupéfiante des techniques de communication ? Audiovisuel, téléphonie, informatique, Internet, les prédicateurs d'hier avaient-ils envisagé cette évolution ? Pas sûr. En tout cas, ils n'avaient sans doute pas imaginé que la communication serait à ce point prépondérante à l'aube du troisième millénaire.

La vision de l'avenir

Se projeter dans l'avenir, faire des simulations, bâtir des hypothèses sur ce que pourrait être le prochain millénaire, voire même, plus proche de nous, sur ce que sera le prochain siècle ne serait donc pas chose aisée. A preuve : en 1900, les actionnaires de la Cotonnière Lorraine, lorsqu'ils apposaient leur signature au bas du parchemin que l'on retrouvera un peu plus tard, pouvaient-ils se douter que leur usine ne serait plus qu'un souvenir 80 années plus tard ?

Je vous souhaite à tous, à vos familles, à vos proches, beaucoup de bonheur de joie et d'espoir ainsi qu'une entrée fracassante dans l'an 2000.

La vision de la réalité

Or, qu'en est-il aujourd'hui ?

Certes, les robots sont bien là. Et s'ils ne sont pas à ressemblance humaine, ils ont dans tous les cas pris la place de l'homme. Son travail aussi ... Ont-ils amélioré les conditions de vie ? un débat sur le sujet apporterait à coup sûr des positions contradictoires.

Quant à nos déplacements, s'il y a bien aujourd'hui des TGV qui roulent à 300 km/h, il y a également entre leurs points de départ et d'arrivée des déserts dans lesquels l'homme se fait rare, et où il n'a d'autre ressource que de se déplacer avec sa voiture individuelle - quand il en a une - laquelle voiture fonctionne encore avec le préhistorique moteur à explosion !

La vision de l'espoir

Alors, dans cette difficulté à imaginer l'avenir, je veux y voir l'espoir. Car toutes les portes sont ouvertes à l'espérance. Toutes les hypothèses sont envisageables. L'histoire étant un éternel recommencement, je souhaite pour notre commune une entrée confiante dans le troisième millénaire.

Demain ...

Pour certains d'entre-vous, ces nouvelles technologies et autres techniques de communication pourront sembler bien abstraites et d'aucuns se demanderont même en quoi cela peut bien concerner l'avenir de notre commune. Que ces derniers se détrompent. VAL-ET-CHATILLON dispose désormais de son site Internet, potentiellement visitable par la planète entière et demain, ou plutôt tout à l'heure, nos enfants vont se familiariser avec ces nouveaux outils puisque dès la rentrée de janvier 2000, l'école primaire sera dotée de 6 ordinateurs dernier cri permettant notamment de communiquer avec le monde. Et après ?

Et bien après, il faudra continuer d'enrichir la vitrine que nous proposons afin de promouvoir les atouts de notre commune. Mais le simple fait de savoir que des millions d'individus sont susceptibles de s'y intéresser constitue à lui seul un immense espoir.

2000

Le maire,
Alain GERARD

Nos aînés



Nos respectueuses salutations et nos félicitations à nos aînés



Nos doyennes:

Mme SINNIG Marie-Anne	née le 06/10/1905 - 94 ans -
Mme CLIPFEL Anne-Marie	née le 18/03/1906 - 93 ans -

Nos doyens :

Mr KRUMMENACKER Joseph	né le 10/03/1913 - 86 ans -
Mr DENIS André	né le 25/10/1913 - 86 ans -

Naissances



VUILLAUME Alison	née le 07/01/1999	CHOWANSKI John	né le 01/02/1999
LAURAIN Charlène	née le 15/01/1999	MARCHAL Arthur	né le 08/05/1999
ETIENNE Morgan	née le 15/03/1999	WEISS Jean-François	né le 15/05/1999
THUOT Charlène	née le 18/06/1999	OBELTZ Quentin	né le 07/08/1999
SCHMITT Céline	née le 22/07/1999	VAUBOURG Kévin	né le 10/08/1999
		KEMPER Valentin	né le 16/10/1999

Mariages



STECK Serge et
BURGUNDER Agnès
mariés le 03 avril 1999

ROYER Alexandre et
GENELOT Laetitia
mariés le 17 juillet 1999

WALTER Bernard et
MORET Cécile
mariés le 21 août 1999

CABILLOT Dominique et
ETIENNE Marie-Thérèse
mariés le 25 septembre 1999

WINCKELMULLER Alexandre et
REISER Sylvie
mariés le 25 septembre 1999



Décès

NOS PEINES

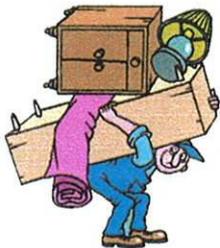
Ils nous ont quittés cette année ...

Mme DARDAINE née BONTEMS Yvonne	décédée le 12/01/1999
Mme BARBIER née SAGER Joséphine	décédée le 29/04/1999
Mr KUHNER Pierre	décédé le 08/05/1999
Mr DUHAUT Gilbert	décédé le 18/05/1999
Mr ROYER Yvon	décédé le 14/06/1999
Mme FRECHIN née MANGIN Yvette	décédée le 12/07/1999
Mr LAUNOY Samuel	décédé le 02/09/1999
Mme FINANCE née BONTEMS Marie	décédée le 04/09/1999
Mme ERHART née MADELEINE Jane	décédée le 29/09/1999
WALKER née HIEGEL Louise	décédée le 01/11/1999
VASSEUR née COLLIN cécile	décédée le 24/11/1999



Infos-mairie

RAMASSAGE DES OBJETS ENCOMBRANTS



Le marché concernant le ramassage des ordures ménagères ayant été dénoncé par ESPAC, une renégociation du contrat (nouvel appel d'offres) est en cours. Par conséquent, nous ne pouvons malheureusement pas vous informer ici des prochaines dates de ramassage des monstres.

RAPIDES DE LORRAINE



Carte de réduction pour personnes âgées :

Pour bénéficier de la carte, il faut être âgé d'au moins 65 ans pour les hommes et 60 ans pour les femmes.

Vous ne pouvez plus vous la procurer en mairie. En nous faisant l'intermédiaire des Rapides de Lorraine pour vous faciliter un service, nous perce-

vions donc le prix des cartes, ce qui constituait, dans le jargon juridique, une gestion occulte. S'adresser désormais : **Rapides de Lorraine - 89 rue St Georges - 54000 NANCY**

RAVALEMENTS DE FACADES



En parallèle avec l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), la Communauté de Commune a mis en place depuis 98 une aide aux ravalements de façades. Ces aides seront encore en vigueur en 2000.

Tous les propriétaires peuvent en bénéficier, sans conditions de ressources. Cette aide, sous forme de subvention, est accordée sous la condition que les façades concernées soient visibles de la rue. Elle représente 15% du montant hors taxes des travaux et est plafonnée à 10 000 F. **Ne pas commencer les travaux avant l'octroi de l'aide.**

Infos-mairie

Mémoires du textile Ouf !!!

Le subventionnement du projet serait enfin bouclé et atteindrait 85% du montant H.T. des travaux.

Si nous parlons encore au conditionnel, c'est parce que deux financeurs d'importance, l'Etat et l'Europe, ne nous ont pas encore notifié leur décision à l'heure où nous imprimons. Mais c'est une question de jours.

Donc, le début de l'année 2000 devrait voir débiter les travaux de réhabilitation d'une partie de la



Cotonnière Lorraine, suivie par l'ouverture au public tant attendue par tous les bénévoles qui s'impliquent depuis plusieurs années.

C'est également une grande

satisfaction pour le conseil municipal qui, en 1993, avait pris la décision de lancer ce projet avec toutes les incertitudes et les aléas qui se profilaient à l'horizon.

Ce subventionnement est aussi - et surtout - une reconnaissance de l'action que nous menons en faveur d'un renouveau de la commune après le naufrage de l'industrie textile.

Bien entendu, cela ne règle pas - loin s'en faut - tous nos problèmes, mais cette reconnaissance relance l'espoir nécessaire pour entrer confiant dans le 3ème millénaire.

Roger CORNIBE récidive ... !

L'oubli n'efface pas l'Histoire

Quatre ans après «VAL-ET-CHATILLON, son passé, ses gens» un autre ouvrage traitant de l'Histoire locale verra le jour à la fin de cette année; il a pour titre «Le passé verrier de CIREY-SUR-VEZOUZE».

Sous l'impulsion de Benjamin SMALHERBE, qui abandonna ses forges en 1795, est née à Cirey l'industrie du verre, tout naturellement grâce à la conjoncture des éléments nécessaires à son développement : sable, forêts, cours d'eau.

Le verre soufflé fit place en 1822 au verre coulé sur table. Entre temps, l'usine rachetée par la Compagnie de Saint-Quirin en 1817, fut confiée à Antoine de Gauaita puis à Auguste Chevandier qui la dirigea jusqu'en 1858.

A partir de cette date, la glacerie fusionna avec la prestigieuse Manufacture de Saint-Gobain dont la création remonte à 1665. L'établissement de la ligne de chemin de fer d'intérêt local Avricourt-Blâmont-Cirey permit l'acheminement des matières premières - qui se faisaient rares sur place - sur le

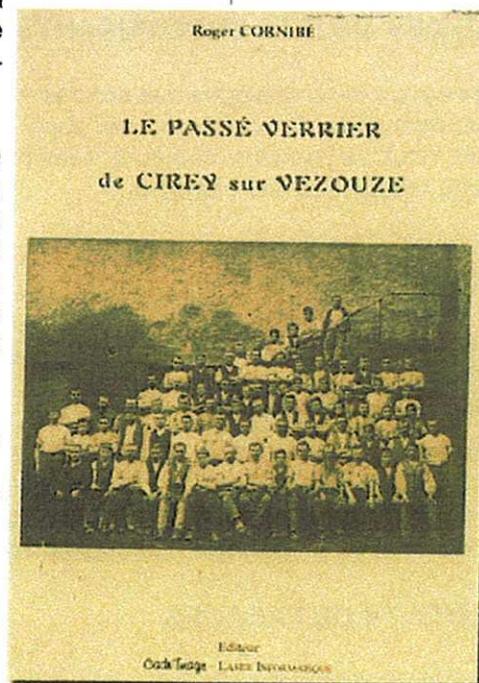
site industriel.

Cependant, à cause des difficultés économiques liées à la situation géographique de Cirey, la glacerie se voyait confier essentiellement la fabrication de produits spéciaux (opaline, marmorite, dalle de verre, moulages ...) Puis ce fut la guerre de 14-18, au cours de laquelle l'occupation allemande, comme à Val, fut synonyme de destruction de l'outil de travail.

Reconstruite, agrandie, modernisée, l'usine devait produire, dès 1932, outre des produits spéciaux, du verre laminé. Or, avant même l'achèvement des travaux de l'extension construite sur l'étang, le procédé de laminage était déjà techniquement dépassé. La glacerie cessait son activité le 31 décembre 1938.

Quarante ans plus tard, notre industrie textile connaissait le même sort, sacrifiée elle aussi sur l'autel de la rentabilité. C'était hier.

R. CORNIBE



Maisons fleuries : les lauréats



CATEGORIE : Maison avec jardin

1° : Familles RAMELLA-DUHAUT	200 F
2° : M. et Mme GENELOT Nicolas	180 F
3° : M. et Mme PETITE Maurice	150 F
4° : M. et Mme DARDAINE Roland	120 F
5° : M. et Mme MARCHAL Pierre	100 F

CATEGORIE : Maison sans jardin

1° : M. PIOT André	200 F
2° et 3° ex-aequo :	
Mmes CHAROLET et DIDELOT	2 x 165 F
4° : M. et Mme EBEL Léonard	120 F
5° : M.r et Mme ANTOINE Jean-François	100 F

Photo : J.L. DEDENON

Conseil municipal : ses délibérations

SEANCE DU 26 FEVRIER 1999

COMPTE ADMINISTRATIF 1998

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte administratif de l'année 1998 comme suit :

Budget principal :

Dépenses de fonctionnement : 2338245.78

Recettes de fonctionnement : 3471484.94

Excédent de fonctionnement : 1133239.16

Dépenses d'investissement : 1346081.31

Recettes d'investissement : 1039025.99

Déficit d'investissement : 307055.32

Excédent global 826183.84

Service des eaux

Dépenses d'exploitation : 320354.22

Recettes d'exploitation : 369951.37

Excédent d'exploitation : 49597.15

Dépenses d'investissement : 512362.15

Recettes d'investissement : 462765

Déficit d'investissement : 49597.15

SAUVEGARDE DU CHEMIN RURAL DIT DE VAL A BERTRAMBOIS

En raison du contentieux opposant la commune au Groupement Forestier de Châtillon au sujet de la propriété du chemin rural dit de Val à Bertrambois, le Conseil autorise le Maire à ester en justice afin de défendre les intérêts de la commune et revendiquer la propriété du dit chemin.

EMPLACEMENT DES CONTENEURS POUR LES DECHETS RECYCLABLES

Le Conseil décide de retenir un seul emplacement concernant l'implantation de conteneurs pour le tri sélectif des ordures ménagères, à savoir rue de Petitmont, à côté de la salle des fêtes, à proximité de l'actuel conteneur à verre.

SIGNATURE DES BAUX COMMUNAUX

Le Conseil autorise le Maire à signer les baux communaux se rapportant aux locations des logements communaux, du bureau de poste et de la salle municipale et ce, pour la durée du mandat



RESUMES DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ANNEE 1999

municipal.

UTILISATION DU CHATEAU D'EAU



Suite à la demande du colonel MODERE, Directeur Départemental du SDIS, le Conseil décide de mettre à disposition du "groupe de Reconnaissance et d'Intervention en milieu périlleux", le site de l'ancien château d'eau pour y effectuer des exercices d'entraînement et autorise le Maire à signer la convention s'y rapportant.

SEANCE DU 26 MARS 1999

BUDGET PRIMITIF 1999

Le Conseil municipal approuve le budget primitif de l'année 1999 qui se décompose comme suit :

section de fonctionnement :

dépenses :	2864748
recettes :	2815101
excédent reporté:	711346.48

section d'investissement :

dépenses :	3170999.68
recettes :	3170999.68

excédent global : 661699.48

Les taux des impôts locaux sont les suivants :

taxe d'habitation :	3.79 %
taxe foncière sur les propriétés bâties :	5.32 %
taxe foncière sur propriétés non bâties :	20.21 %
taxe professionnelle :	4.40 %

(Suite page 9)

Conseil municipal : ses délibérations

(Suite de la page 8)

SERVICE DES EAUX - BUDGET PRIMITIF 1999

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif du service des eaux et de l'assainissement pour l'année 1999 qui est équilibré en dépenses et en recettes à 524 462.15 F. et décide d'amortir sur une période de 15 ans les subventions du Conseil général et de l'agence Rhin-Meuse attribuées pour des travaux d'amélioration de la qualité de l'eau et de l'installation de la station de neutralisation.

SERVICE DES EAUX : PRIX DE L'EAU ANNEE 1999

Le Conseil maintient à 6.60 F. le prix du mètre cube d'eau à recouvrer en 1999 (redevance antipollution, F.N.D.A.E. et TVA non comprise) auprès des concessionnaires particuliers du réseau communal de distribution et à 2.60 F. le prix du mètre cube d'eau consommé à titre industriel par les entreprises locales (taxes et redevances en sus).

PROGRAMME DE TRAVAUX FORESTIERS : ANNEE 1999

Le Conseil approuve le programme de travaux forestiers à réaliser en 1999 au moyen des crédits dégagés par les charges sur coupes de bois pour la somme de 107 100 F.HT.

REEDITION DU LIVRE RETRACANT L'HISTOIRE DE LA COMMUNE



La première édition du livre de M. CORBIBE ayant été épuisée, le conseil décide de procéder à une réédition du livre par l'entreprise Cad'Image pour un tirage de 100 exemplaires d'un coût de 7250F.TTC et précise que 30 exemplaires seront destinés à l'auteur.

SEANCE DU 14 MAI 1999

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS:

A l'unanimité, le conseil vote les subventions suivantes au titre de l'année 1999 :

Fanfare du Val : 7500 F

(dont 4000 F. à titre exceptionnel)	
Groupement de Défense sanitaire :	500 F.
ADMR :	1000 F.
Veuves civiles :	500 F.
Club vosgien :	3000 F.
Le Trèfle :	500 F.
ASIC :	1000 F.
Comité des fêtes :	6000 F.
Val-cross :	11000 F.
(dont 8000 F. à titre exceptionnel)	

SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES MAIRES :

Le Conseil décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1366 F. à l'association des Maires de Meurthe-et-Moselle pour le financement de travaux réalisés dans ses nouveaux locaux, cette dépense étant inscrite à l'article 65748 du budget de l'exercice en cours.

COUPES DE BOIS DE L'EXERCICE 1999

Le Conseil fixe comme suit la destination des coupes de l'exercice 1999 :
vente en bloc et sur pied des coupes n° 20A, 20 R, 21, 8 R, 22, 37

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES:

Le Conseil a ouvert un crédit de 1700 F. à l'article 6714 du budget de l'exercice en cours pour couvrir le montant des prix accordés aux lauréats du concours des maisons fleuries.

EXONERATION FISCALE DES ENTREPRISES:

En application des articles 1383 A, 1464 B et 1464 C du Code Général des Impôts, le Conseil décide d'exonérer durant les deux années suivant celle de leur création ou de leur reprise, de la part communale de taxe foncière sur les propriétés bâties et de taxe professionnelle, les créations d'établissement et les reprises d'établissement à des entreprises industrielles en difficulté

REPARTITION DES CHARGES DE CHAUFFAGE AU GROUPE SCOLAIRE.

Le Conseil fixe le montant des avances sur charges de chauffage des logements du groupe scolaire à recouvrer en 1999 :

- pour chaque logement, type F4 : 700 F.
- pour chaque logement, type F3 : 600 F.
- pour chaque logement, RDC: 500 F.

(Suite page 10)

Conseil municipal : ses délibérations

(Suite de la page 9)

QUESTIONS DIVERSES:

Le Conseil municipal est informé de l'avis de la commission des impôts concernant les habitations dont les taxes foncières n'ont pas été acquittées depuis plus de cinq ans. La commission des impôts a considéré les immeubles ci-après comme étant vacants et sans maître et a donné un avis favorable pour que le service des domaines entreprenne la procédure d'attribution à l'Etat :

section AE n° 85 : 75, grande rue
section AD n° 242: 4, rue Molière
section AD n°282 : 2, rue de Châtillon
section AB n° 260 : 3, rue de Cirey
section AD n°243 : 10, rue Basse Molière

TRAVAUX DE RAVALEMENT DE FACADES

Le Conseil décide de procéder à des travaux de ravalement de façades des bâtiments de la mairie, de la Poste et du bâtiment ex-EREVO, accepte le devis établi par l'entreprise BIONDI d'un montant de 164036.56 F.TTC et ouvre à cet effet un crédit de 165000 F. à l'article 2315 du budget de l'exercice en cours.



SEANCE DU 16 JUILLET 1999

COMPETENCE "COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES" A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

En raison de la dénonciation au 31/12/1999 par la société ESPAC du contrat qui la liait avec le SICTOM 1, le Conseil Municipal donne son accord pour la prise de compétence "collecte et traitement des ordures ménagères par la Communauté de Communes du Pays de la haute Vezouze.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil attribue les subventions suivantes au titre de l'année 1999

- JS-VAL : 4000 F.
- E.C.V.: 4000 F. dont 2500 F. à titre exceptionnel

AVENANTS AUX CONTRATS D'ASSURANCE

Afin d'être en conformité avec la directive européenne 92/50, le Conseil décide d'appliquer un avenant aux contrats d'assurance de la commune en abrogeant les dispositions relatives à leur durée et en les remplaçant par les conditions suivantes :

- date d'effet des contrats : 01/07/1999
- date de fin des contrats : 31/12/2003

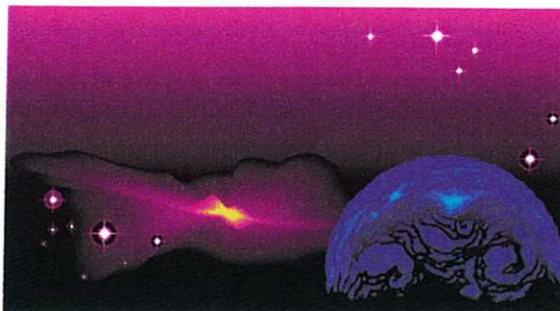
ETUDE FAISABILITE POUR UN PROJET D'AMENAGEMENT TOURISTIQUE

Le Conseil décide de confier une étude de faisabilité pour un projet d'aménagement touristique à M. GERARD Pascal, architecte, d'un coût de mission s'élevant à 12 060 F.TTC, subventionné à 60% du montant HT par le Programme Local de Développement (I.D.E.A.L.)

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil :

- OUVRE un crédit de 200 F. à l'article 668 du budget du Service des Eaux et de l'Assainissement pour financer les frais sur chèques étrangers.
- DECIDE de faire démonter les abris des fontaines de la rue Jean Mariotte et de la rue Rayeux.
- EST AVISE de la délibération prise par la commune de Petitmont réaffirmant sa solidarité envers notre commune au sujet du non classement en zone de revitalisation rurale du canton de Cirey-sur-Vezouze, situation qui a empêché l'implantation d'une entreprise dans la commune
- EST INFORME du suivi du projet 2000-3000 avec un partenariat avec le C.N.R.S.



(Suite page 11)

Conseil municipal : ses délibérations

(Suite de la page 10)

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 1999

MISE EN CONFORMITE ET RENOVATION DES CLOCHES DE L'EGLISE

En raison d'une installation électrique qui pourrait s'avérer dangereuse, le Conseil municipal décide de procéder à la mise en conformité électrique et à la rénovation mécanique des cloches de l'église et accepte le devis établi par l'entreprise BODET d'un montant de 72245.43F.TTC



REFECTION DE LA VOIE COMMUNALE N°21 DITE RUE DE NITRA

Le conseil approuve le projet établi par la Direction départementale de l'équipement concernant la réfection de la voie communale n°21 dite rue de Nitra d'un montant de 33 450 F.HT dépense à supporter par moitié par la commune de VAL-ET-CHATILLON et la commune de Petitmont et sollicite une subvention du conseil général pour le financement de ces travaux.

REFECTION DU BANDEAU "VAL-ET-CHATILLON" SUR LA FACADE DE LA MAIRIE

Le Conseil décide de procéder à la restauration du bandeau "VAL-ET-CHATILLON" apposé sur la façade de la mairie et accepte le devis établi par l'entreprise THEOBALD d'un montant de 3879.34 F.TTC

FINANCEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE POUR LES PERIMETRES DE PROTECTION DES CAPATAGES

Le Conseil sollicite une subvention du Conseil général et de l'agence Rhin-Meuse pour financer les frais de publication et les honoraires du commissaire enquêteur concernant l'enquête d'utilité publique relative aux périmètres de protection des captages

DESIGNATION DE MAITRE CROUZIER POUR ESTER EN JUSTICE

Le Conseil désigne Maître Crouzier, avocat, pour ester en justice afin de représenter la commune au tribunal de grande instance dans l'affaire qui l'oppose au groupement Forestier de Châtillon au sujet de la propriété du chemin rural dit de "VAL à BERTRAMBOIS", dit aussi de "VAL à CHATILLON".

CELEBRATION DE L'AN 2000

Le Conseil est informé des travaux du comité de pilotage du projet 2000-3000 sachant que l'idée est de laisser un message écrit à la génération de l'an 3000. Ce message

serait gravé sur les plaques puis enfermé dans un contenant dont la nature reste à



déterminer, le tout scellé dans le rocher situé à l'entrée de la commune. Pour la réalisation de ce projet, la collaboration avec des scientifiques sera nécessaire. Le Conseil approuve le projet et décide que la commune sera porteuse du projet. Il décide également de lancer une souscription publique permettant à chaque administré qui le souhaiterait, d'acheter un emplacement pour s'exprimer, l'expression étant initialement réservée aux enfants de l'école primaire, les modalités de cette souscription seront définies ultérieurement.

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil municipal,

- CHARGE le Maire de prendre contact avec les services de la DDE pour établir une estimation des coûts de maîtrise d'œuvre concernant les travaux de mise en conformité des branchements d'eau des concessionnaires du réseau d'eau.
- DECIDE de prendre en charge les dépenses d'entrée à la piscine pour les enfants de l'école primaire à raison de 6 francs par séance et par enfant.
- DECIDE de transférer un crédit de 100463 F. de l'article 1641 à l'article 16412 pour le remboursement en francs de l'annuité en capital des emprunts du budget communal

(Suite page 12)

Conseil municipal : ses délibérations

(Suite de la page 11)

- EST INFORME du produit de la vente des coupes de bois
- EST AVISE de la création et de la mise en place d'un site INTERNET de la commune à l'adresse suivante : <http://www.val-et-chatillon.com>

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 1999

APPROBATION ET MISE EN APPLICATION DU RÈGLEMENT DU SERVICE DES EAUX DE LA COMMUNE

Considérant la nécessité d'adopter une nouvelle réglementation pour la distribution des eaux de sources et après avoir étudié les travaux de la commission de l'eau en détaillant chaque article du projet de règlement, le Conseil :

- approuve le projet de règlement du Service des eaux et décide sa mise en application au 01/01/2000.
- Il prend acte que du fait de son application, l'ensemble des installations devient propriété du service des eaux.
- il fixe ainsi qu'il suit les indemnités aux propriétaires ayant récemment acheté leur compteur :
 - l'indemnité n'est envisageable que pour les compteurs de moins de 10 ans et sur présentation d'une preuve d'achat
 - Les compteurs achetés en 1999 seront remboursés à raison de 90% de leur valeur.
 - les compteurs achetés avant 1999 subiront un abattement pour vétusté de 10% par année;
- Il précise que les indemnités ne s'appliquent qu'aux seuls compteurs
- Il précise également les limites d'intervention du service des eaux suite aux éventuelles demandes des abonnés :
 - intervention pour fuite importante. Le service se limitera à résorber la fuite si celle-ci est située avant compteur et sur le domaine privé. De plus, le service des eaux mettra le branchement en conformité avec le nouveau règlement
 - mise en conformité du branchement sur demande de l'abonné.
- Il approuve le principe de la mise en œuvre d'un programme étalé de mise en conformité de la totalité des branchements des abonnés, sous réserve de l'obtention d'un financement satisfaisant.

(Voir aussi l'article «L'eau ... encore du changement»)

AFFAIRE WAGNER : AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE

Suite à l'assignation de la commune devant le Tribunal de Grande Instance à la requête de M.WAGNER Gérard, le Conseil, considérant l'obligation qui est faite à la commune d'assurer sa défense, autorise le Maire à ester en justice et désigne Me Jean-Pierre CROUZZIER, avocat, pour défendre les intérêts de la commune.

OCCUPATION DE LA ZONE ARTISANALE PAR LES AMIS DE MACHET

Le conseil autorise l'association "Les Amis de



Machet" à occuper les locaux de la zone artisanale gracieusement, à titre précaire et révocable, pour une période de 3 mois renouvelables

par tacite reconduction, révocable avec un préavis de 8 jours, sachant que le conseil se réserve la possibilité d'appliquer un loyer à tout moment et d'intervenir si les utilisateurs stockent abusivement des déchets à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments. Autorise le Maire à signer la convention d'occupation des locaux.

ENGAGEMENT D'UNE PROCEDURE DE REPRISE DES CONCESSIONS ABANDONNEES AU CIMETIERE

il apparaît que le nombre important de concessions abandonnées dans le cimetière communal nuit au bon ordre et à la décence du cimetière. Aussi, le Conseil, conscient d'assurer un bon état d'entretien du cimetière, décide d'engager une procédure de reprise des concessions perpétuelles abandonnées et fixe la date de début de reprise de ces concessions au 01/12/1999 après constatation par un procès-verbal d'abandon, sachant qu'un deuxième procès-verbal sera établi dans 3 années à l'issue desquelles les concessions seront reprises pour être affectées à de nouvelles inhumations.

(Suite page 13)

Conseil municipal : ses délibérations

(Suite de la page 12)

RAMASSAGE DE MOUSSE EN FORET COMMUNALE

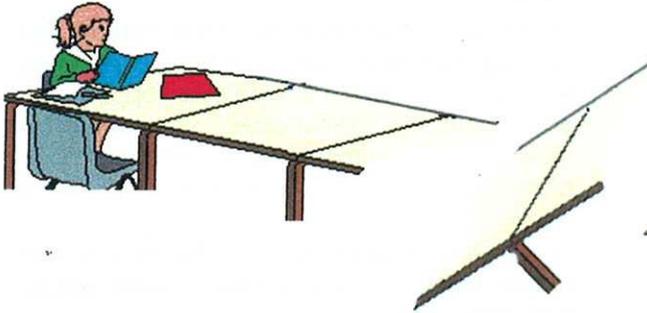
A la majorité, le Conseil autorise le ramassage de mousse en forêt communale au prix de 300 F.TTC le m³, tarif appliqué par l'ONF.

QUESTIONS DIVERSES

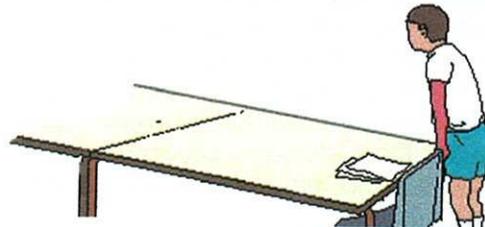
Le Conseil est informé du jugement rendu par le tribunal d'Instance de Nancy suite au litige qui opposait la commune à l'Association Sportive de l'Automobile Club lorrain. Cette dernière a été condamnée à verser la somme de 21557.25 F. à la commune en réparation du préjudice causé par les dégradations de la route de la Noire-Basse lors des passages des 42° et 43° rallyes de Lorraine.

SCOLARISATION

Commune de résidence



Commune d'accueil



Lorsque la commune de résidence dispose d'une école (cas dans lequel se trouvent les parents d'élèves habitant à VAL), la scolarisation d'un enfant dans une commune d'accueil (CIREY par exemple) est soumise à l'autorisation du maire de la commune de résidence.

Pourquoi cette autorisation ?

Les charges de fonctionnement d'une école incombent à la commune, c'est-à-dire donc à la collectivité qui la compose. Les fournitures scolaires - notamment - sont des dépenses obligatoires pour la commune et celles-ci sont évidemment proportionnelles au nombre d'enfants qui fréquentent son école.

Lorsqu'un certain nombre d'enfants, provenant d'une autre commune, en grossit l'effectif, les charges s'en trouvent par consé-

quent accrues. Il est donc à priori normal que la commune d'accueil facture à la commune de résidence le coût de ces charges supplémentaires. (mais cette façon de faire n'est pas obligatoire; elle est dans tous les cas laissée à l'appréciation des conseils municipaux). Toujours est-il que de plus en plus de communes ont adopté cette attitude - dont Cirey - et qu'il faut bien payer la facture lorsque celle-ci est présentée. On comprendra mieux maintenant pourquoi une autorisation du maire de la commune de résidence est nécessaire puisque sa décision engendrera ou non une dépense supplémentaire pour sa commune.

Quand cette autorisation sera t-elle refusée ?

Lorsqu'il n'apparaîtra pas clairement qu'il y a nécessité impérieuse de scolariser l'enfant ail-

leurs. L'école de Val ne disposant pas de garderie ni de cantine, cette nécessité impérieuse apparaît clairement lorsque les deux parents travaillent à l'extérieur (encore faut-il le prouver, certificats de l'employeur à l'appui) ou lorsqu'un frère ou une soeur de l'enfant est déjà scolarisé ailleurs. Dans tous les autres cas, cette autorisation sera refusée.

Chacun comprendra qu'un maire qui doit se soucier du maintien de son école et de ses classes, se préoccupe de savoir si les demandes sont justifiées et si - comme c'est hélas quelques fois le cas - celles-ci ne sont pas motivées par d'autres considérations.



L'eau ... encore du changement

D'un règlement obsolète ...

L'actuel règlement de concession des eaux de sources datant de 1961, méritait un sérieux lifting tant les problèmes de maîtrise du réseau se faisaient nombreux. Explications :

- Actuellement, et jusqu'à la fin de cette année, la commune, gestionnaire du service des eaux, ne gérait – en sus des sources et des bassins – que les conduites principales d'amenée d'eau et laissait donc la propriété des piquages, des canalisations de raccordement, des vanettes (lorsqu'elles existent !) et des compteurs aux particuliers.
- Ainsi, les problèmes de fuite à partir du piquage sur la conduite principale devaient-ils être réglés par les propriétaires, ce qui n'était pas sans poser de problèmes multiples. En effet, ces interventions se faisaient la plupart du temps sur le domaine public et il devenait de plus en plus difficile de faire accepter cette obligation par les dits propriétaires qui ne le comprenaient pas.
Par ailleurs, la commune ne pouvait maîtriser normalement la qualité des travaux réalisés puisqu'elle n'en était pas le maître d'ouvrage. Ont donc été réalisées nombre de réparations « artisanales », au moindre coût, sans pose de vanette, etc.
Enfin, les compteurs étant propriété des particuliers, les moyens juridiques auraient sans doute fait défaut en cas de conflit puisqu'aujourd'hui il devient habituel de tout contester et de tout remettre en cause à chaque instant.



... au nouveau règlement

- Par délibération en date du 12/11/99, le Conseil Municipal a donc approuvé et adopté un nouveau règlement et en a fixé son application au 01/01/2000.
Ce règlement s'est fondé en grande partie sur celui actuellement en vigueur dans la ville de BACCARAT et sur une circulaire préfectorale conseillant le type de rédaction à adopter.
En voici les grandes lignes :
Tout d'abord, précisons que la commune

n'entend pas concéder son service des eaux et qu'elle reste le gestionnaire de ce service.



1. Au 01/01/2000, **l'ensemble du réseau de distribution des eaux de sources jusqu'au compteur, y compris ce dernier, devient propriété de la commune.** Tout compteur défectueux sera donc remplacé par celle-ci, à ses frais.
2. Toute fuite située **avant compteur et sur le domaine public** sera résorbée par la commune, aux frais de cette dernière.
3. L'intervention de la commune sur **les canalisations situées sur le domaine privé particulier** fait l'objet des mesures et précisions suivantes :

- Lorsque le **compteur est situé sur le domaine privé** particulier, la commune se borne à résorber la fuite mais saisira l'opportunité pour mettre le branchement en conformité avec le nouveau règlement, c'est-à-dire pose d'un regard compteur en limite du domaine public.
- Lorsque le **compteur est situé sur le domaine public** : **Aucune intervention sur le domaine privé.**



La commune, en tant que collectivité locale gestionnaire du service des eaux, n'a pas autorité ni vocation à intervenir sur le domaine privé. Inutile donc d'escompter, à la faveur de ces nouvelles mesures, un remplacement à neuf de sa canalisation au prétexte qu'elle est maintenant propriété de la commune et que du plomb y subsiste.

Car dans l'hypothèse d'une telle exigence, la commune mettra aussitôt le branchement en conformité avec le règlement dont les fondements sont la fourniture de l'eau et le comptage jusqu'en limite du domaine public, ce qui ne résoudra rien en ce qui concerne la canalisation aval du domaine privé, qui restera de la compétence du particulier concerné.

Il est donc préférable d'attendre que des mesures concertées avec les partenaires habituels (Agence de l'Eau et Département) soient arrêtées car elles sont susceptibles de générer des aides financières favorables aux particuliers. En tout état de cause, la commune continuera comme par le passé à fournir gracieusement le PVC pour remplacer le plomb.

Internet : le site des Renards

Depuis quelques mois, la commune de VAL-ET-CHATILLON est présente sur Internet (sur le Web dit-on également).

L'information a déjà circulé, mais rappelons néanmoins qu'on peut visiter le site à l'adresse suivante :

<http://www.val-et-chatillon.com>

On peut de surcroît lui écrire (à la commune) par courrier électronique à l'adresse : **maire@val-et-chatillon.com**



La syntaxe est importante. Précisons que les adresses se tapent en minuscule et sans accentuation.

Bien entendu, il ne suffit pas de disposer d'un ordinateur. Encore faut-il être équipé d'un modem (petit appareil d'interface entre l'ordinateur et la ligne téléphonique) et être raccordé au réseau téléphonique.

Mais ça ne suffit pas encore. Il faut également disposer d'un logiciel appelé «navigateur» (d'un browser en langage d'initiés). Les plus répandus sont «Internet Explorer» et «Netscape».

Serait-ce tout ? Que non point ! Il faut aussi s'abonner chez un «fournisseur d'accès à Internet». Il en existe une foultitude. Des payants et des gratuits. Citons à titre d'exemples «payant» : Wanadoo, AOL ou Infonie. Exemples «gratuits» : Freesbee, Libertysurf, Mageos ...

Qui finance les «gratuits» ? la pub, bien sûr. Des petits messages de pub apparaissent à l'improviste sur votre écran ! Certains détestent. D'autres tolèrent c'est le prix à payer pour la gratuité !



Aurait-on fait le tour ? presque. Car il faut encore être disposé à voir sa facture de téléphone s'élever dangereusement ! Les coûts de connexion sont évidemment proportionnels au temps passé à surfer sur Internet, et les unités téléphoniques pleuvent ! Encore heureux qu'il s'agit d'une tarification locale. Revers de la médaille, en tarification locale, point de concurrence. France Télécom est roi !!! Pourvu que ça ... ne dure pas !

Avons-nous découragé certaines bonnes volontés ? pourtant nous n'avons pas parlé des problèmes de configuration (indispensable) des logiciels de navigation et de messagerie, ni des identifiants, ni des mots de passe ...

Il faut bien le reconnaître, utiliser Internet en disposant de tout le matériel mais en partant de zéro ou envoyer un courrier électronique à partir d'un logiciel non configuré n'est pas aussi simple qu'on voudrait nous le faire croire. Une initiation et une découverte préalable faciliteront néanmoins beaucoup de choses.

De toute façon, à moins de rester à la traîne, il faut s'y mettre. Car Internet est une formidable mine du savoir.

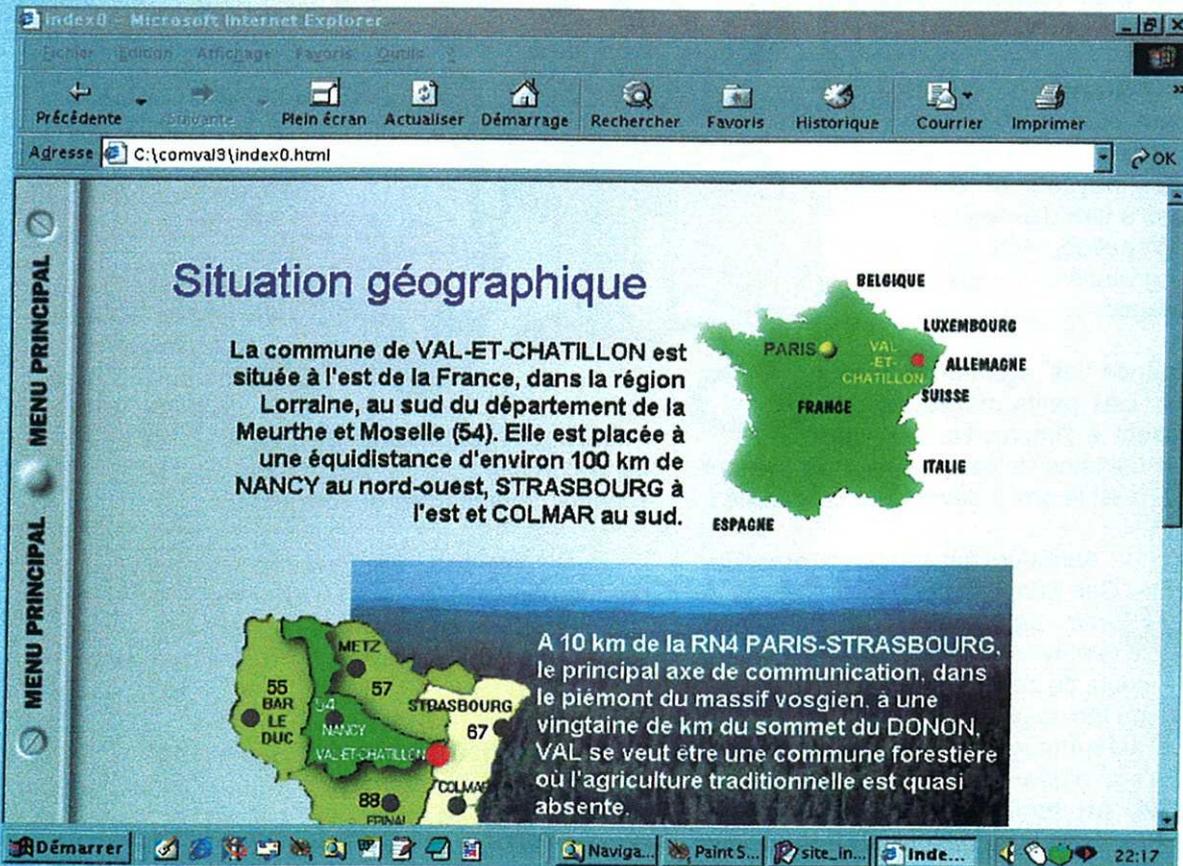
Aussi, dès la rentrée de janvier 2000, les enfants de l'école primaire verront leur initiation débiter puisque l'école est dotée (grâce à un programme de la Communauté de Communes) de 6 ordinateurs, scanner, imprimantes et accessoires.

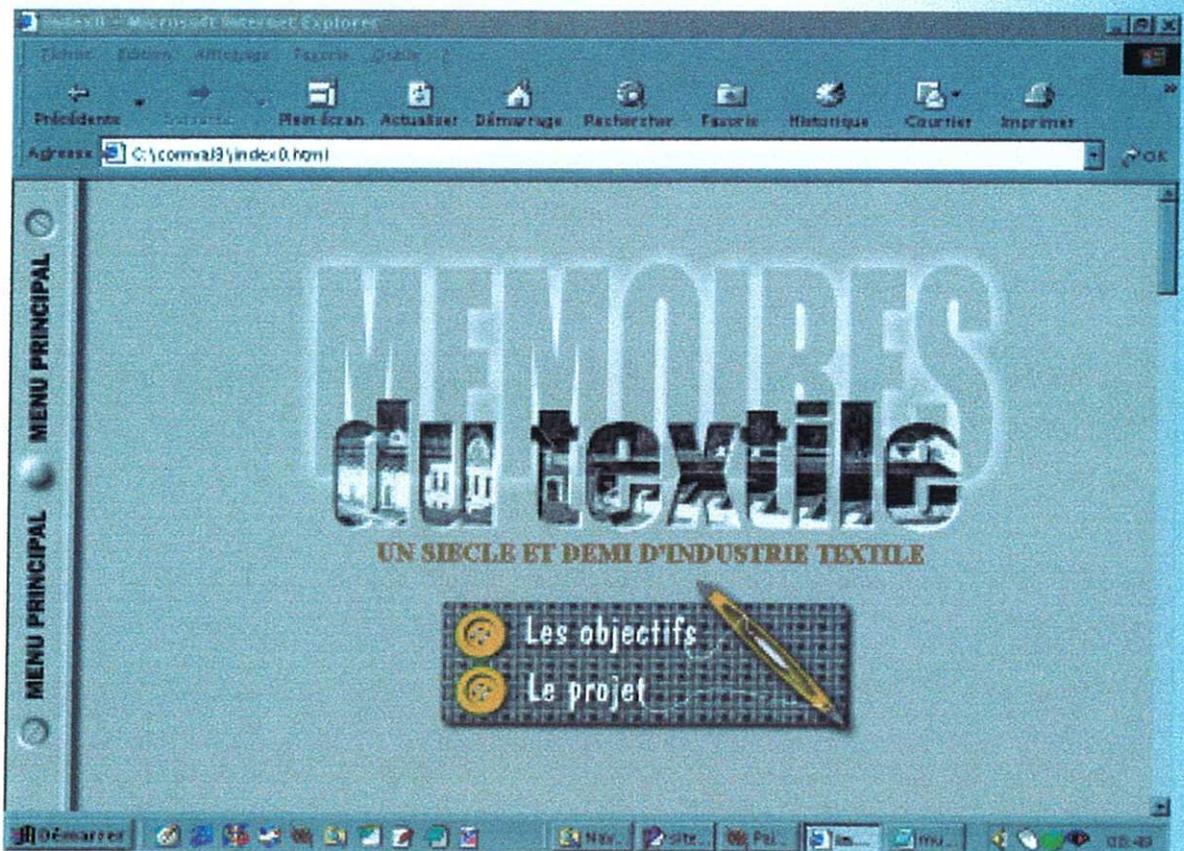
D'autre part, une réflexion sera amorcée tout prochainement pour ouvrir cet espace de communication à l'ensemble des renards, jeunes ou vieux, qui voudront bien s'y intéresser. Affaire à suivre ...

Vous trouverez ci-après quelques «capture d'écran» du site Internet de la commune, tel que vous pourriez le découvrir sur votre ordinateur, depuis chez vous. (avec la couleur en prime).

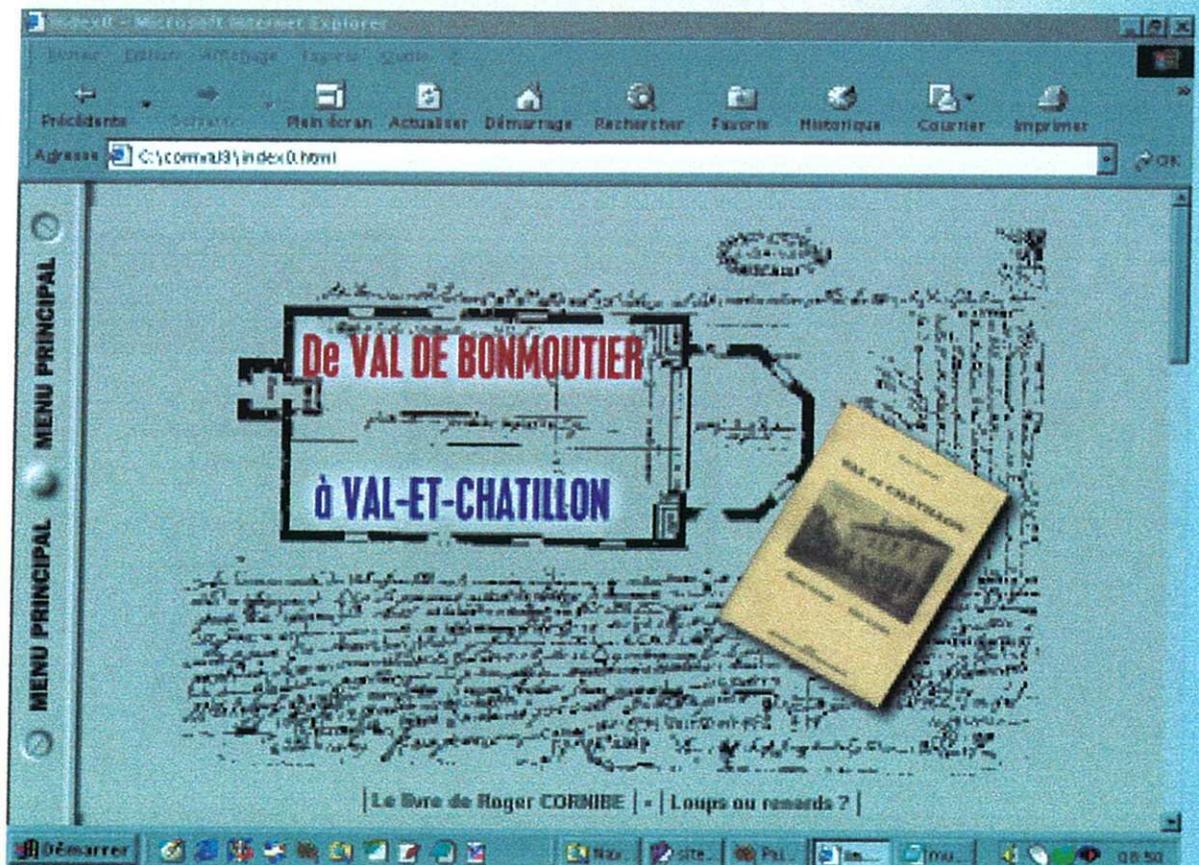


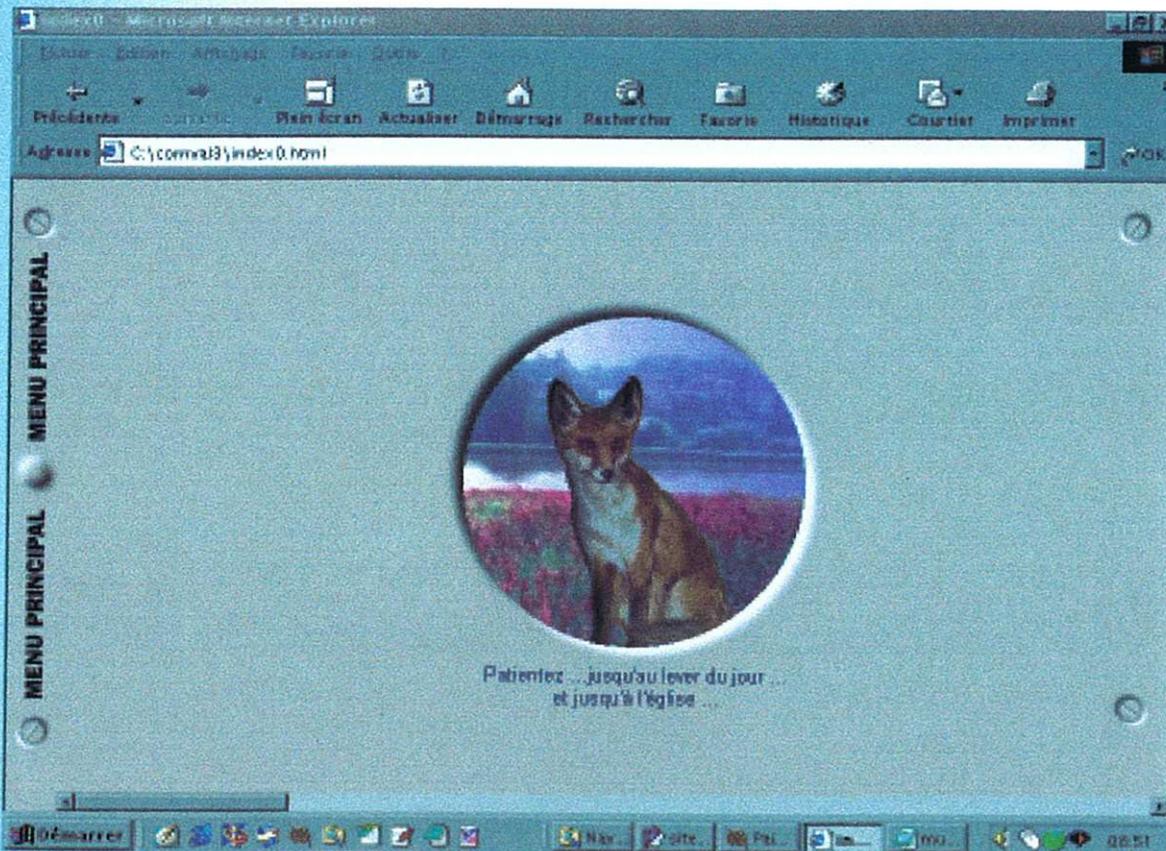
La page d'accueil et celle du lien «Situation géographique»



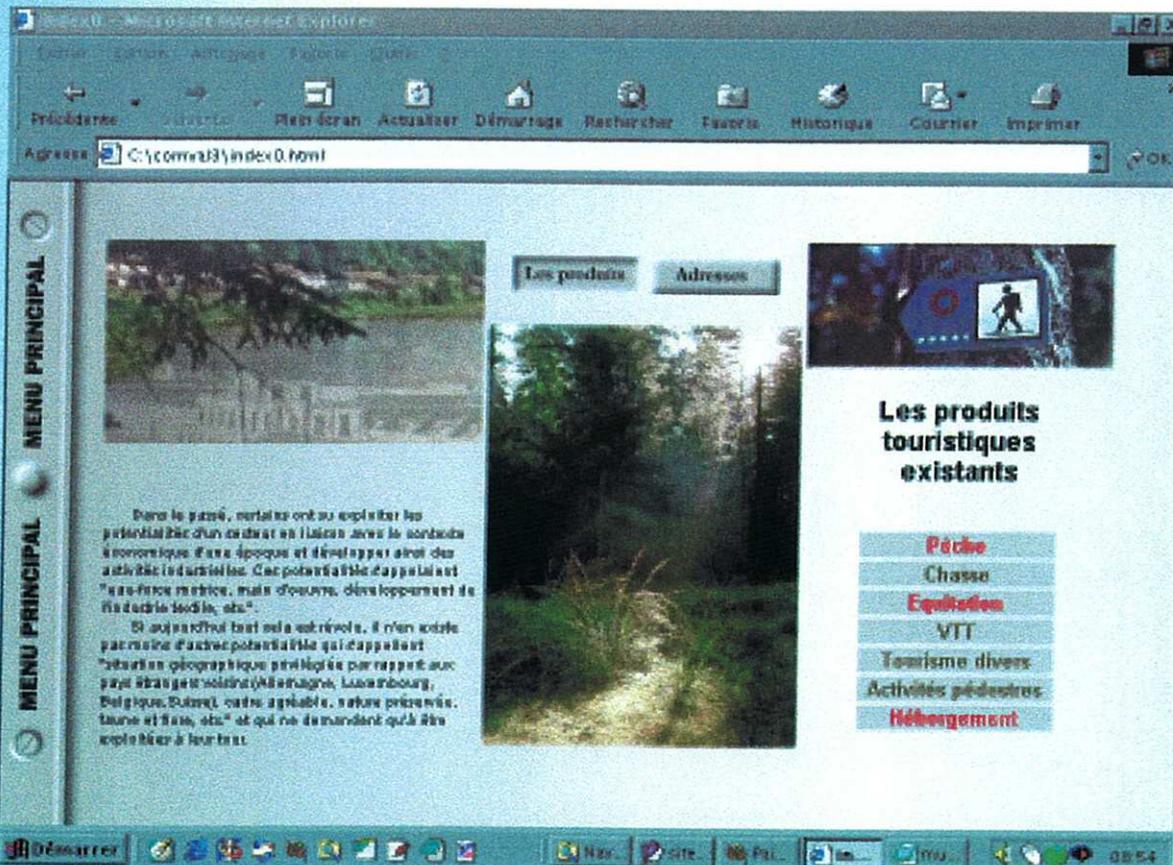


Le lien «Mémoires du textile»
et celui de la page «Le passé ...»





Le lien «Les r'nards di Vâ»
et celui de la page «Tourisme»



**Saviez-vous que le livre de Roger CORNIBE
«VAL-ET-CHATILLON - son passé - ses gens»
était en intégralité sur Internet ?**

Index - Microsoft Internet Explorer

Précédente Suivante Plein écran Actualiser Démarrage Rechercher Favoris Historique Courrier Imprimer

Adresse C:\comval\index0.html

R. CORNIBE : le livre Chapitre en cours : 1

Bodon. Cet évêque, avant d'entrer dans les ordres, avait eu pour épouse une dame pétoonnée Odile qui lui avait donné une fille. L'endroit eut alors pour nom Bodonis Monastérium au Xe siècle. Cette appellation latine sera maintenue jusqu'au 13e siècle puis deviendra Bomoutier. Cerey faisait alors partie des terres régies par les religieuses. Ce monastère était situé à l'emplacement de l'actuelle église.



En 1002, les moines sont toujours à Bodonis Monastérium. Ils sont sous la protection de Ulrich de Turquestein, sire de Blâmont et mandaté par l'évêque de Toul Berthold. Les moines, parce que religieux, ne pouvaient exercer les fonctions de justice et de milice. Ulrich devait donc leur protecteur ou vouté.

Vouté : Le "vouté" est un laïque assurant une protection moyennant la jouissance de certains droits : 1/3 des ardoises, 1/4 des péages et droit au logement pour les troupes de seigneur en campagnes. C'est le roi de Neustrie Chlôpéric (561 - 584) qui créa les voueries.



Démarrer

Index - Microsoft Internet Explorer

Précédente Suivante Plein écran Actualiser Démarrage Rechercher Favoris Historique Courrier Imprimer

Adresse C:\comval\index0.html

R. CORNIBE : le livre Chapitre en cours : XI

XI - ENTRE LES DEUX GUERRES




suite du chapitre XI

1927 - Février
Apparition du premier distributeur automatique d'essence. Son propriétaire, M. Jean Michel, épiciers, est tenu de verser 100 Frs de redevance annuelle pour "occupation temporaire de la voie publique".

Juillet
La médaille d'honneur communale est décernée à M. Louis Cayet, secrétaire de mairie.

Septembre
Une maladie touche les pommes de terre : la gale verruqueuse. M. Charles Thomas, agent de police, est chargé de surveiller l'arrachage de ces tubercules pour localiser et arrayer le fléau.
M. Géry réclame des indemnités pour les inconvénients et les dégâts causés par la commune lors du captage des sources. (autres coupés, occupation

Démarrer

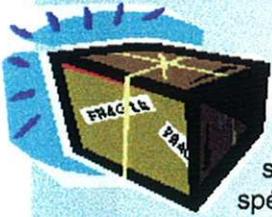
2000  3000

Le projet 2000-3000

Le point de départ :

Sur une idée originale émise par Bernard DEMOUGIN concernant les possibles manifestations célébrant l'an 2000, un comité de pilotage s'est créé et s'est auto-défini « Comité de pilotage du projet 2000-3000 ».

Quelle est cette idée ? :



Les enfants de l'école primaire laisseraient un message à l'intention de leurs congénères de l'an 3000. Ce message serait scellé dans une cavité pratiquée spécialement dans le rocher situé à

l'entrée de la commune (coté Bajeu) et toutes les précautions devraient être prises pour en assurer sa conservation.

Le cheminement du projet :

C'est après une petite période de flottement au cours de laquelle la faisabilité d'un tel projet a été mesurée que le comité de pilotage



cité plus haut a été créé. Mais l'idée de Bernard, simple au demeurant, a vite généré une nuée de questions concernant les moyens efficaces d'une conservation millénaire et c'est à partir de ce moment que le projet est devenu un défi !

Car même si personne (de nos contemporains) ne saura jamais ce qu'il est advenu de ce message, il n'empêche que le but est bel et bien de lui faire traverser sans encombre le millénaire. Alors, les premières questions sont celles-là :

1. Un message, oui mais sur quel support ? du papier, de la pierre, du verre ? Quel est le matériau susceptible de durer 1000 ans ? Certes, les romains (entre autres) nous ont laissé des témoignages au travers de la pierre. Mais depuis, n'aurions-nous pas évolués ? N'y aurait-il pas de matériaux modernes susceptibles de remplir cette fonction ?
2. A partir du moment où le support du message est trouvé, il faut l'enfermer. Dans quel contenant ? Une boîte en plomb, en plastique ? Là aussi, un matériau moderne devrait résoudre le problème.
3. Et puis, sceller tout cela dans une cavité de la roche, d'accord. Mais qu'advientra-t-il de celle-ci ? Comment va évoluer son érosion au cours des siècles ?

On le voit, il s'agit bien d'un défi ! Aussi, pourquoi ne pas y associer des scientifiques qui nous diraient par exemple « qu'en fonction des connaissances actuelles, on pense que tel ou tel matériau traversera sans problème le millénaire ... ». Ces derniers pourraient même y laisser également leur message pour exprimer « le point de vue scientifique de l'an 2000 » concernant le problème particulier qui nous préoccupe ...

Alors, après plusieurs courriers adressés un peu partout, après avoir usé de ténacité, l'un d'entre eux a retenu l'attention du Centre National de Recherche Scientifique (CNRS) puisqu'une convention tripartite (CRNS-Ecole-Commune) vient d'être

signée. Il y aurait même une subvention à la clé.

Mais les choses n'avancent pas vite ... et nous avons dû anticiper quelque peu en ce qui concerne notamment le support du message. Puisqu'il semblerait que tout le monde s'accorde à dire que le verre est un matériau idéal, alors gravons ce message sur des plaques de verre. Ainsi, une commande de 12 plaques de verre au format A4 vient d'être passée à la Plate Forme verrière de VANNES-LE-CHATEL.

La souscription publique :

Entre temps, le Conseil municipal a repris le projet à son compte. Il a même décidé de lancer une

souscription publique à l'adresse de tous les habitants de la commune. Il apparaît en effet dommage qu'un tel projet – qu'on n'est pas prêt de renouveler de sitôt – soit cantonné à la seule expression des enfants. Ainsi, ceux qui le souhaiteraient pourraient, sur un espace qui reste à définir (un tiers de page par exemple), y aller également de leur message, ne serait-ce que pour laisser leur nom à la postérité !!! (L'évolution des noms de famille est étrange et tel ou tel nom aura peut-être disparu dans 1000 ans).

Le prix de la souscription ? Il n'est pas encore défini mais pourrait avoisiner les 200 francs pour un

(Suite page 21)

Le projet 2000-3000

tiers de page, ce qui correspond au prix de revient. (Si vous êtes intéressés, vous pouvez d'ores et déjà le faire savoir en mairie).

Les échéances :

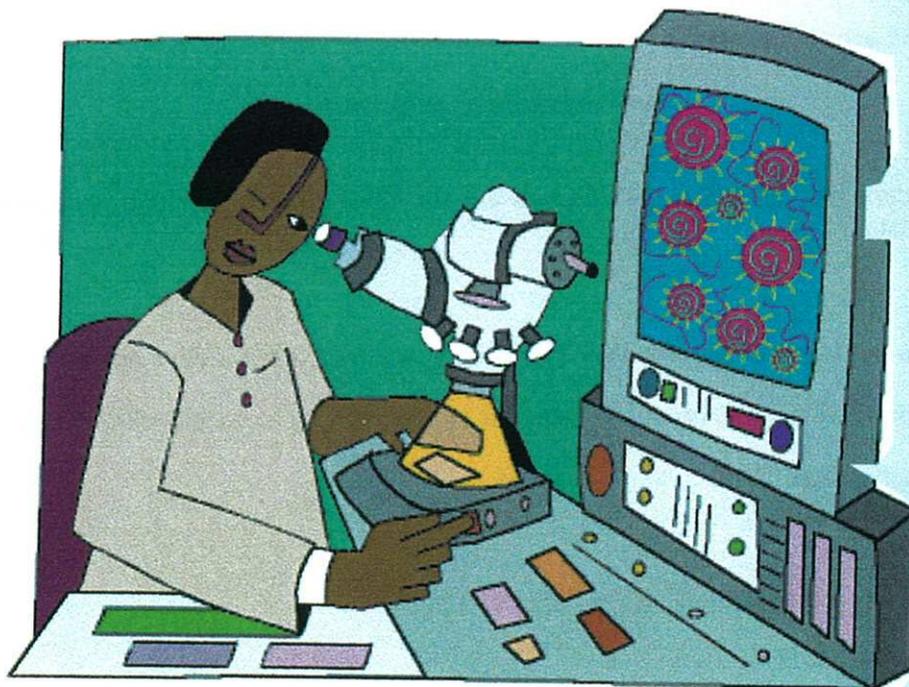
1. Le 1^{er} janvier 2000, une exposition publique des premières plaques gravées aura lieu à la salle des fêtes. Elle sera suivie de la présentation des vœux de la municipalité à l'ensemble de la population et un grand feu d'artifice marquera l'entrée dans l'an 2000.
2. D'autres présentations publiques auront lieu au cours du printemps, en fonction de l'évolution du projet (car un fois scellé dans la roche, c'est pour 1000 ans !).
3. Une manifestation finale qui procédera au

scellement des messages dans la roche aura lieu sans doute vers le mois de juin ou juillet.

La charte de préservation et de conservation :

Parallèlement à tout cela, une charte précisant les précautions à prendre pour assurer la sauvegarde des messages sera élaborée. Elle devra être respectée au titre du « devoir moral de préservation et de conservation » par les autorités de la commune qui se succéderont au cours des temps et qui se transmettront cette obligation.

CAR POUR NOUS, IL NE FAIT AUCUN DOUTE QUE VAL-ET-CHATILLON EXISTERA TOUJOURS DANS 1000 ANS !



**An 3000 :
le décriptage des messages du VAL ...**

En avant première, voici pages suivantes, le texte du message réalisé par les enfants, qui sera imprimé sur les 12 premières plaques de verre. Merci aux enseignants d'avoir répondu présents dès le début. Merci pour leur collaboration qui a permis aux enfants de s'exprimer sur leurs visions de notre société et sur celles du futur, avec la candeur qui leur est propre et qui, si elle prête à sourire, est d'une objectivité étonnante.

LES ENFANTS DE L'AN 2000 PARLENT AUX ENFANTS DE L'AN 3000

Plus tard, on pense que les hommes voyageront avec des soucoupes volantes !

NOUS, SI ON AVAIT UNE SOUCOUBE VOLANTE

- On volerait très haut dans le ciel.
- On irait très vite dans les autres pays et on jouerait avec tous les enfants qui y habitent. On leur donnerait des ballons et on aiderait les papas et les mamans dans leur travail.
- On irait sur la lune chercher du fromage.
- On la mettrait en peinture : en bleu foncé comme le ciel de la nuit, comme ça elle ne se verrait pas et ce serait un secret.
- On irait visiter les autres planètes.
- On volerait comme les pigeons et on jouerait avec tous les oiseaux dans le ciel.
- On irait chercher les bateaux perdus dans la mer.
- On accrocherait une échelle et tout le monde pourrait monter dedans et voler comme les avions.
- Par les fenêtres, on regarderait toutes les maisons et on chercherait les lapins dans la forêt.
- On mettrait un volant pour la piloter, des boutons pour allumer les lumières et on enfilerait une tenue de plongée.
- On danserait avec les étoiles.

Les enfants de la classe maternelle

Nous habitons dans un petit village qui s'appelle Val-et-Châtillon. Dans le village, il y a une mairie, une église et une poste.

L'alimentation

Nous mangeons des légumes cultivés dans des jardins, des fruits cueillis dans des vergers, de la viande, du fromage...

Nous avons appris qu'il existe 6 groupes d'aliments ; il faut manger à chaque repas un aliment de chaque groupe:

- 1) viande, poissons, œufs
- 2) lait et produits laitiers
- 3) fruits et légumes
- 4) corps gras (beurre, huile...)
- 5) pain, pâtes, riz, pommes de terre, sucre
- 6) boissons

Vie quotidienne et loisirs

Nous allons à l'école pour apprendre à lire, écrire et compter, et pour apprendre un métier.

Les adultes travaillent pour gagner de l'argent.

Nous n'allons pas à l'école le mercredi, le samedi après-midi, le dimanche, et pendant les vacances

Nous en profitons pour nous promener, faire du vélo, jouer à la dinette ou aux poupées, faire du sport (judo, cross...), de la musique (piano). Nous faisons aussi des jeux sur l'ordinateur, nous regardons la télévision ou des livres.

Vision de l'an 3000

Nous imaginons que vous aurez des habits de toutes les couleurs, avec des paillettes. Vous pourrez vous

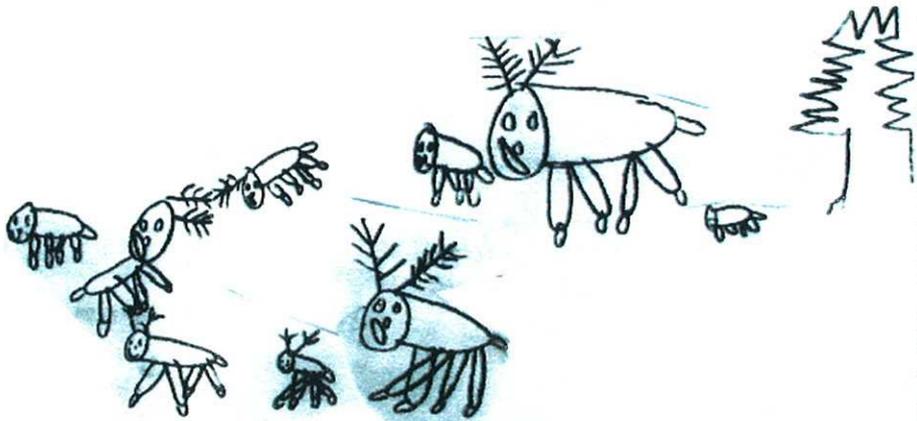
Le message

déplacer sur des tapis volants, et des tasses volantes.

Il y aura des fleurs, du soleil, plein d'arcs-en-ciel, des cascades et des rivières. Les animaux parleront. Vos maisons seront en forme de champignon, de toutes les couleurs. Vos écoles seront en bonbons et en chewing-gum.

La classe de GS - CP

Nous sommes des enfants nés en 1990/1991 et nous allons vivre le passage à l'an 2000. Nous habitons la planète Terre (la seule qu'on pense habitée d'ailleurs), dans un pays nommé la France et plus précisément dans un village appelé Val-et-Châtillon.



Tout autour de nous, on sent le vent et on voit la forêt. Une forêt, c'est un ensemble d'arbres comme le sapin, le noisetier ou le chêne. Ces arbres ont poussé naturellement ou ils ont été plantés par nos ancêtres. Dans la forêt, on peut se promener, marcher, courir.. Beaucoup d'animaux sauvages y habitent comme par exemple les écureuils, les biches ou les cerfs... Tous

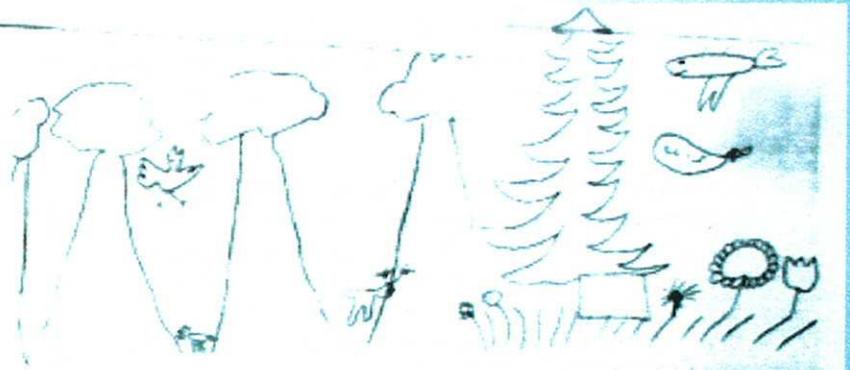
ces animaux naissent, grandissent et meurent dans la forêt: ils trouvent de quoi se nourrir et de quoi se protéger. Certains vivent dans les arbres ou se creusent des terriers comme le renard

La couleur dominante de la forêt est le vert à cause du feuillage des arbres.

Mais, en automne, les feuilles changent de couleur : elles deviennent jaunes, rouges ou oranges. Puis, les feuilles tombent et forment un tapis : c'est très joli. On va se promener en forêt et on ramasse les fruits des arbres comme les marrons, les glands... On peut aussi cueillir des champignons pour les manger, mais il faut faire attention : certains peuvent être mortels.

En hiver, les arbres perdent leurs feuilles et les troncs sont nus. Quelquefois, quand il neige (ça ressemble à une poudre blanche), les arbres sont tout blancs.

Au printemps, les arbres donnent des bourgeons qui renouvellent les feuilles. La forêt retrouve de la couleur mais un vert clair et tendre.



Dans la forêt, on sent aussi une bonne odeur de feuilles, de sapins ou de terre. L'été, on aime s'y promener car les grands arbres cachent le soleil : ça nous fait de

l'ombre et on sent la fraîcheur.

Chaque arbre fait partie d'une espèce particulière et possède un nom. Mais la forêt est fragile... Des agents forestiers la protègent des incendies et des hommes qui abîment les arbres et qui polluent la forêt en y jetant n'importe quoi. Des hommes appelés bûcherons coupent les arbres pour faire des meubles en bois. Mais, à chaque fois qu'on coupe un arbre, on en replante ailleurs pour que la forêt continue d'exister.

La forêt est aussi essentielle à notre survie car elle produit l'oxygène dont nous avons besoin pour respirer.

Notre alimentation

Pour survivre, on a besoin d'eau, d'oxygène et aussi de manger. Sinon, on ne grandit pas, on maigrit et on risque de mourir ou d'avoir des problèmes de santé graves.



Les aliments que nous mangeons proviennent :

- des animaux que nous élevons : la viande de bœuf, de cerf, de porc, de mouton, de poulet, de cheval...
- des végétaux que nous cultivons dans les jardins. Ces aliments s'appellent des fruits et des légumes.

Les personnes qui n'ont pas de jardin achètent leurs aliments dans les magasins. Certains animaux comme la vache produisent du lait. La poule qui ressemble à un oiseau pond des œufs que nous mangeons de différentes manières. à la coque, en omelette, ... sur le plat.

On mange également des produits transformés en usine comme les yaourts, les gâteaux, les flans...

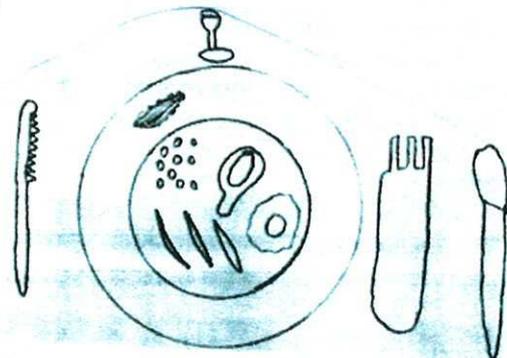
On boit du lait (liquide blanc) indispensable pour grandir car il contient du calcium bon pour nos os. Avec du lait, on peut faire du fromage, du beurre de la crème... Ce sont des produits laitiers. On pêche aussi des poissons que nous mangeons (exemple: le saumon, la truite...)

Nous lavons les légumes avant de les manger pour ne pas avoir de microbes et attraper de maladies. Quand nous mangeons des légumes:

ils peuvent être crus ou cuits.

On cuit les aliments dans une poêle, casserole, cocotte minute (cuisson à la vapeur.) On cuit aussi grâce au gaz, à l'électricité ou grâce au feu et au fourneau.

En général, on mange toujours de la viande cuite.



Le message

Pour manger, on a besoin d'outils. La fourchette sert à piquer la nourriture, le couteau sert à couper les aliments. L'assiette contient notre repas et le verre est un récipient qui contient l'eau ou le liquide que nous buvons.

Si près de l'an 2000, nous avons peur des produits chimiques et nous recherchons une agriculture biologique c'est-à-dire sans engrais chimiques

Nous conservons nos produits alimentaires grâce au froid dans un réfrigérateur et même dans un congélateur. Ce sont des produits congelés qu'on doit maintenir au froid avant de consommer.

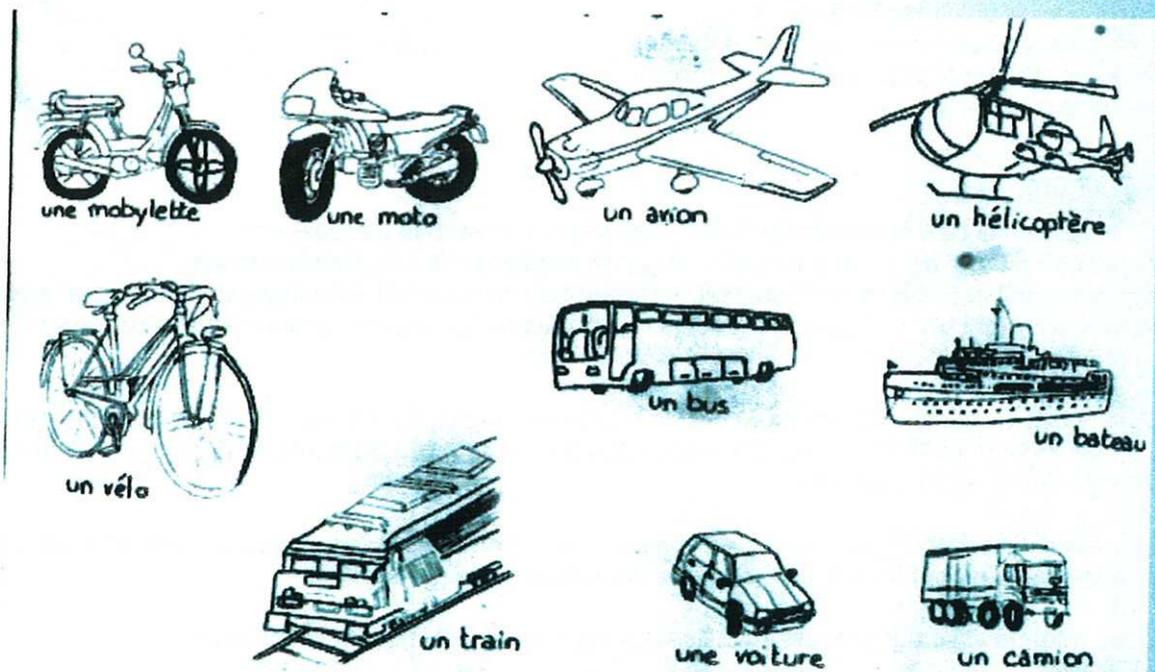
Nous, les enfants de l'an 2000, nous aimons les bonbons avec du sucre mais ça n'est pas très bon car ça fait grossir et ça donne des caries (trous dans les dents).

De plus en plus de gens veulent maigrir et font un régime et mangent des produits sans matière grasse ou sans sucre. Certaines personnes qu'on appelle diabétiques n'ont pas le droit de manger de sucre.

TRANSPORT

Pour nous déplacer, nous utilisons différents moyens de transports:

- la voiture : elle possède un moteur et quatre roues, le moteur a besoin d'essence pour faire avancer la voiture.
- l'avion, l'hélicoptère : ce sont des machines qui nous permettent de nous déplacer dans les airs, l'avion possède des ailes et l'hélicoptère des pales.
- le bus: c'est le même système que la voiture mais cela permet de transporter beaucoup de personnes à la fois.
- le train, le métro : ce sont des machines qui se déplacent sur des rails et qui possèdent des wagons. Cela permet de transporter un grand nombre de personnes.
- la moto, les mobylettes, les scooters : ce sont des machines qui ne possèdent que deux roues et qui permettent de transporter une seule, voire deux, personnes à la fois. Elles possèdent aussi un moteur.
- le vélo : c'est le même système que la moto mais il n'y a pas de moteur, il y a des pédales. La personne qui utilise le vélo doit pédaler avec ses jambes pour faire avancer le vélo.
- la fusée : ce n'est pas encore considéré comme un vrai moyen de transport mais il y a qui sont déjà allés dans l'espace grâce aux fusées.
- le bateau : c'est une machine qui flotte et qui nous permet de nous déplacer sur l'eau.



VIE QUOTIDIENNE

Les adultes travaillent pour gagner de l'argent. On n'a pas le droit de commencer à travailler avant 16 ans mais on peut continuer jusqu'à 65 ans et même plus. Si l'on veut. Après on prend sa retraite et on peut en profiter pour faire des loisirs, des voyages...

Les enfants vont à l'école pour apprendre à lire, écrire, compter, calculer, pour apprendre à parler normalement, apprendre comment les hommes vivaient avant nous -e t plein d'autres choses, et surtout pour trouver un travail plus tard.

Nous comptons le temps en années, en mois, en semaines, en jours, en minutes et en secondes. Pour nous, une semaine c'est 7 jours, un mois c'est en général 30 ou 31 jours (sauf février qui a 28 ou 29 jours), les mois de l'année sont :

Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre.

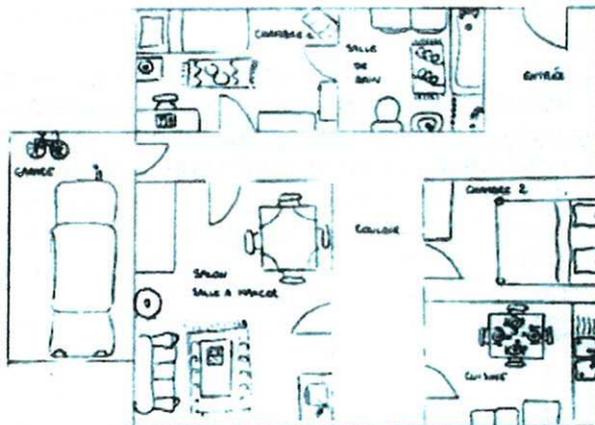
Les mois sont regroupés en saisons :

- du 21 décembre au 20 mars c'est l'hiver
- du 21 mars au 20 juin c'est le printemps
- du 21 juin au 20 septembre c'est l'été
- du 21 septembre au 20 décembre c'est l'automne

Une journée, c'est 24 heures. Pendant ces 24 heures, soit on va à l'école, soit on fait des loisirs, on mange et on dort.

Nous vivons dans des maisons qui possèdent plusieurs pièces :

- des chambres avec des lits pour dormir ou pour jouer
- une cuisine dans laquelle on peut préparer à manger et on mange
- un salon pour se détendre (regarder la télévision, écouter de la musique, discuter...)
- une salle de bain pour se laver, prendre une douche ou un bain
- il peut y avoir d'autres pièces en plus
- il y a souvent aussi une cave pour ranger les réserves et un garage pour mettre la voiture, les vélos ou autres...



LOISIRS

Nous avons de très nombreux loisirs. Ces loisirs peuvent se partager en :

Sport : le sport permet de se détendre tout en gardant la forme. Il y a différents sports :

- les sports de ballons comme le football, le basket-ball, le handball, le volley-ball... : tous ces sports de ballons se jouent par équipes de plusieurs personnes et pour gagner il faut mettre le ballon soit dans un but, soit dans un panier soit de l'autre côté d'un filet...
- les sports de raquettes comme le tennis, le badminton, le ping-pong. Ces sports se jouent en général à 2 avec une raquette et une petite balle ou un volant. Il faut réussir à mettre la balle de l'autre côté d'un filet dans le camp adverse.
- il y a encore beaucoup d'autres sports comme le ski (on se déplace sur deux planches fines et assez longues sur la neige), la natation (on nage dans l'eau...), la gymnastique...

Musique : c'est un loisir dans lequel on utilise des instruments de musique pour jouer.

Le message

2000  3000

Les instruments de musique peuvent se ranger en 3 catégories :

- les instruments à vent : qui émettent un son quand on souffle dedans. Il y a la flûte, la trompette, le saxophone,
- les instruments à cordes : qui émettent un son quand on gratte les cordes qu'ils possèdent soit avec la main soit avec un archet. Il y a la guitare, le violon...
- les percussions : qui émettent des sons quand on tape dessus. Il y a le tambour, la grosse caisse, les cymbales ...

Il y a encore de nombreux autres loisirs comme la télévision ou le cinéma qui nous permettent de regarder un film, la lecture...

ASTRONOMIE, ESPACE

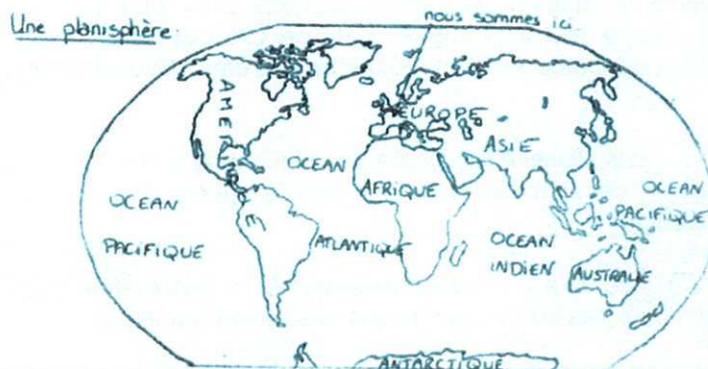
LA TERRE

Notre planète est formée de plusieurs plaques qui flottent sur une couche de magma. De temps en temps les plaques se cognent ce qui donne des tremblements de terre. La Terre tourne sur elle-même en 24 heures et elle tourne autour du Soleil en 365,25 jours.

Elle est entourée d'une couche d'ozone qui protège les êtres vivants des rayonnements du Soleil.

Dans la mer ou sur la terre on trouve des volcans; ce sont des reliefs édifiés par les laves et les projections issues d'une fissure de l'intérieur de la Terre.

Tout le monde ne vit pas dans le même pays ni sur le même continent.



La Terre et la Lune



COMMUNICATION

Pour communiquer, nous utilisons différents moyens :

- un téléphone: c'est une boîte électrique avec des numéros, ce qui permet de s'appeler et ensuite on peut se parler à distance.
- un ordinateur: il possède un écran et grâce à Internet, on peut avoir des informations venant d'autres pays. On peut même s'envoyer des messages écrits grâce à Internet.
- une télévision: c'est une grosse boîte électronique avec un écran sur lequel on voit des images en cou-



un ordinateur



un téléphone

Le message

leurs. Cela permet d'être informé sur tout ce qui se passe dans le monde.

- le courrier: c'est un papier sur lequel on écrit (cela s'appelle une lettre), cette lettre on la met dans une enveloppe et on l'adresse à qui on veut.
- la radio et la C.B. (cibie): ce sont des boîtes avec une antenne et des boutons, il n'y a pas d'images mais on entend les gens qui parlent.

ESPACE

Autour de la Terre il y a un satellite naturel qui tourne, c'est la Lune. Nous avons réussi à faire les premiers pas sur la Lune avec une fusée, c'était en 1969.

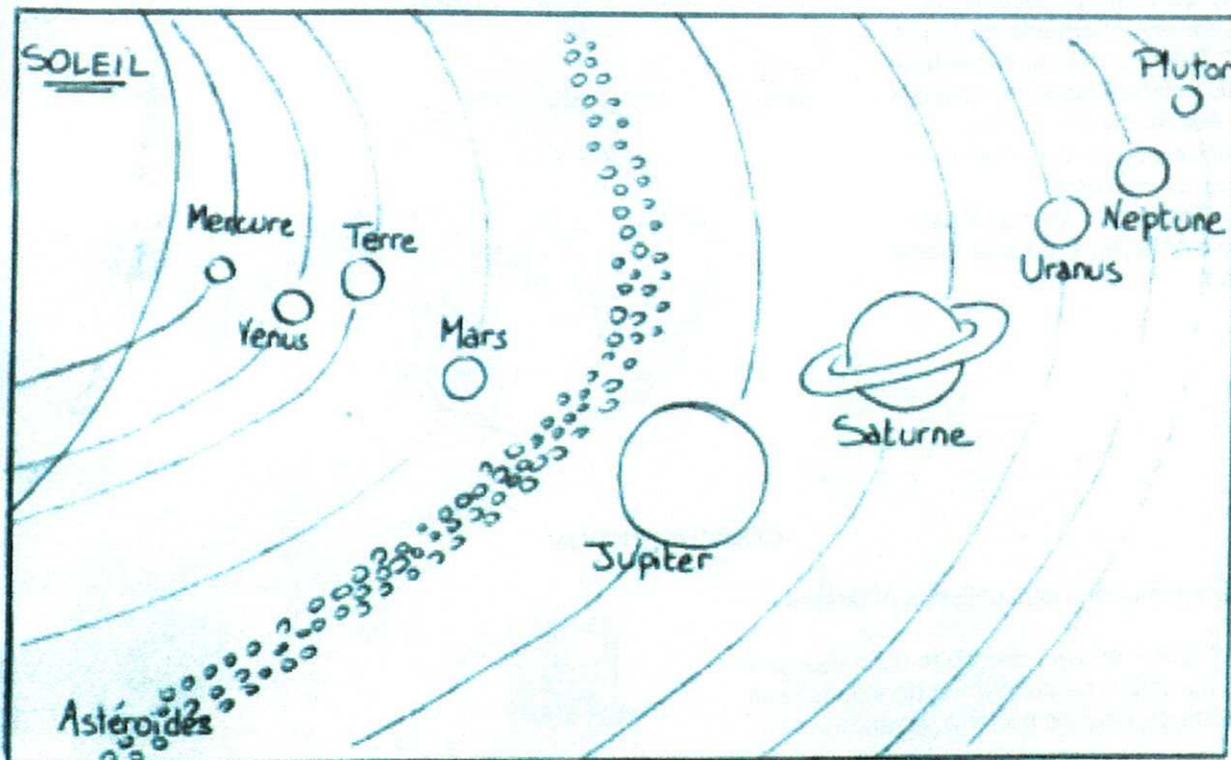
Nous connaissons actuellement 9 planètes dans le système solaire, elles tournent toutes autour du Soleil avec des orbites plus ou moins grandes. De la plus proche à la plus éloignée il y a :

Mars, Vénus, Terre, Mercure, Jupiter, Saturne, Uranus, Neptune et Pluton.

Nous n'avons pas réussi à aller sur d'autres planètes. Actuellement il y a une tentative pour aller sur Mars

Nous avons réussi à construire des stations spatiales dans lesquelles des hommes peuvent vivre un certain temps, car à l'extérieur il n'y a pas d'oxygène. Ces stations ont permis d'observer la Terre d'en haut pour l'étudier.

Nous pensons qu'il y a d'autres systèmes que le système solaire avec d'autres planètes mais nous n'en sommes pas sûr, nous n'avons pas encore pu le prouver.



Notre système solaire

Le message

Vision de l'avenir

Après vous avoir un peu expliqué notre vie en l'an 2000, on s'est tout à coup posé de nombreuses questions. A quoi ressemblez-vous ? A nous ou alors avez-vous un peu ou beaucoup changé ? Comment sera la terre dans mille ans ? Est-ce - qu'il y aura encore des voitures ?

Autant de questions auxquelles on ne peut pas répondre mais on s'est mis à vous imaginer... Peut-être allez-vous trouver tout cela bien étrange ?

Certains d'entre-nous pensent que vous ne nous ressemblerez plus du tout. Certains vous imaginent plus petits avec une tête ovale, un corps en zigzag. D'autres avec une tête géométrique, des habits en plastiques très moulants. D'autres encore pensent que vous êtes bossus car nous, à notre époque on commence à mal se tenir et notre dos souffre.

Nous imaginons aussi qu'avec toutes les ordures, vous réussissez à fabriquer des robots.

Certains pensent que vous êtes immortels et que votre monde est plus beau que le nôtre car il n'y a plus de guerre. Vous avez trouvé des solutions pour vivre dans le désert car vous avez réussi à amener de l'eau. Vous vivez sur la lune et aussi sous l'eau dans des maisons qui ressemblent à des bulles d'oxygène.



Nous pensons que vous êtes devenus immortels car vous avez trouvé des vaccins contre les maladies graves qui tuent les gens de notre époque. La monnaie n'existe plus : vous êtes riches sans travailler, nous pensons que tout le monde est riche.



Connaissez-vous bien l'ADMR ?

A la demande de votre maire, soucieux de l'information dans sa commune, je m'empresse de répondre par le biais du journal local à cette interrogation. J'apprécie cette démarche dont le but est de faire connaître à toutes et tous les facettes de l'A.D.M.R. et tout ce que cette association est en mesure d'apporter dans la vie de tous les jours à chacun d'entre-nous.

A.D.M.R.

Qui ne connaît ce sigle qui signifie en clair : Aide à Domicile en Milieu Rural. Que recouvre cette Aide en Milieu Rural ?

Je souhaite que ce document vous apparaisse simple, clair, mais vous montre néanmoins la complexité d'une telle structure et de toutes ses imbrications.

Au fur et à mesure de besoins grandissants dus à l'âge, au handicap, aux difficultés familiales, à une situation économique inquiétante, à l'éloignement des enfants partis pour trouver

du travail ailleurs etc... des structures animées par des bénévoles se sont mises en place et essentiellement dans le monde rural géographiquement éloigné et, en conséquence déserté.

L'A.D.M.R. du secteur Cirey-Badonviller par son infrastructure complète a les possibilités de vous proposer des services sur mesure susceptibles d'améliorer votre qualité de vie.

Ses champs d'action sont variés et s'étendent depuis la grossesse jusqu'à la fin de vie, ainsi nous intervenons en Aide ménagère, en soins infirmiers, en

garde, en aide aux familles, aux handicapés, aux couples, aux célibataires, en Télé larme, portage de repas à domicile.

Notre objectif essentiel est de faire en sorte que les personnes de plus en plus dépendantes puissent rester chez elles le plus longtemps possible. Notre second objectif est de simplifier la vie quotidienne des personnes qui souhaitent améliorer leur bien-être.

Je vous apporte les explications essentielles, non exhaustives, qui vont vous permettre de bien saisir toutes les possibilités susceptibles de retenir votre attention :

L'AIDE MENAGERE



Qui peut bénéficier de l'aide ménagère ?

tout adulte peut en bénéficier mais seuls les retraités, les familles dans certains cas et les handicapés bénéficient de l'aide financière des organismes payeurs.

Seuls les dossiers et la participation financière seront différents. Le but premier de l'aide ménagère est d'aider, voire de se substituer à la personne âgée dans les tâches matérielles de tous les jours. Chaque cas est différent suivant la caisse du ressortissant : CRAM, MSA, MGEN, ORGANIC etc... dans tous les cas appelez le correspondant ADMR local qui vous écouter, vous conseillera, vous guidera dans vos démarches.

A présent, les caisses s'orientent vers le respect d'un barème unique se superposant à celui proposé par la CRAM (sécurité Sociale).



Voici quelques exemples précisant la participation du bénéficiaire : (barème 1999)

Ressources mensuelles		participation à votre charge
1 personne	1 couple	
4589 F	7974 F	10.00 F
5553 F à 6500 F	9316 F à 10465 F	27.50 F
6801 F à 7603 F	10856 F à 11594 F	51.00 F
au delà de 8686 F	au delà de 13025 F	73.00 F

Bien entendu, il y a les tranches intermédiaires mais ceci permet de vous situer amplement.

Votre dossier une fois rempli est envoyé par nos soins à la fédération qui contrôle et transmet aux organismes payeurs. Dès acceptation du dossier nous intervenons et définissons avec le demandeur l'organigramme des interventions. Le seul papier que vous aurez à faire ensuite sera de régler à notre trésorière en fin de mois le montant des interventions et par chèque de préférence.

Vous sortez de l'hôpital :

Très souvent nous sommes avisés directement par les services hospitaliers de votre sortie imminente et il vous est recommandé des soins immédiats : toilette, ménage etc...

Veillez à vous renseigner pendant votre séjour auprès de votre Mutuelle car, généralement celle-ci vous accorde gratuitement des heures d'intervention pour vous permettre de vous reposer et reprendre progressivement vos activités (accord le plus souvent de 10 à 20 heures) ceci nous permet le temps pour l'établissement d'un dossier si besoin est.

Ce service est appelé communément ADOMI et s'adresse à tous les mutualistes quelque soit leur âge. C'est un service limité dans le temps.

Soins infirmier :

C'est un service ADMR dont le sigle est S.I.A.D. (soins infirmiers à domicile) organisé par une infirmière coordinatrice qui a sous son autorité des aides-soignantes et se trouve en liaison directe avec la CRAM; Le SIAD dispose de lits médicaux et intervient généralement à la sortie des patients du milieu hospitalier. Dès que le malade reprend son autonomie totale ou partielle l'aide ménagère qui est en mesure d'accomplir les soins d'accom-

(Suite page 31)

(Suite de la page 30)

pagnements (toilette, habillage) prend le relais du SIAD.

Je précise que notre entente avec les infirmières libérales est totale étant entendu que le SIAD ne peut en aucun cas se substituer à elles qui sont habilitées pour donner des soins relevant des actes médicaux ex : piqûres, pédicure, pansements etc...

Ce service SIAD est gratuit et suivant les besoins détermine la nécessité ou non de l'installation d'un lit médicalisé.

Portage des repas :

Qui n'a vu passer le véhicule blanc portant le logo vert ADMR aux heures de midi ?

Nous assurons le portage des repas à domicile chaque jour y compris le dimanche. Il suffit de nous prévenir la veille et ensuite à partir du premier repas servi donner les consignes au porteur.

Prix actuel du repas : 42 francs, payable quelque soit le nombre de repas en fin de mois et par chèque à la trésorerie de l'association. Vous organisez votre rythme de repas servis. Vous interrompez, vous reprenez quand vous le voulez. Ce service est extrêmement souple et répond à un grand besoin. Aucune vaisselle n'est à faire, seul le plateau et le bol sont à rendre, les autres contenants sont jetables. Les repas préparés par 3H Santé répondent en qualité, et respectent la diététique.



Aide aux familles :



Vous êtes m a m a n , v o u s avez plusieurs enfants en bas âge, vous attendez et vous êtes en difficultés physiquement peut-être moralement aussi, la CAF a mis en place un service famille qui peut vous permettre d'en bénéficier. Voyez votre correspondant ADMR. Suivant votre situation, votre Q.F. (quotient familial) une aide peut vous être accordée et votre participation réduite. Voici quelques chiffres choisis parmi une grille émanant de la CAF :

Quotien familial	participation de l'heure d'intervention
Q.F. de 1000 F	2, 50 F
de 2001 à 2050 F	7, 04 F
de 2501 à 2550 F	10, 51F
de 2951 à 3000 F	14, 11F
de 3501 à 3550 F	22, 11F
5500 F et plus	55, 00 F

La personne qui intervient est généralement une T.F (travailleuse familiale diplômée). Elle s'occupera de vos enfants, de vous-même et vous aidera si besoin est dans votre gestion.

Domicile-service :

Aucune contrainte d'âge pour ce service qui s'adresse à toute personne seule ou en couple de moins de 70 ans. Formalité simplifiée, ne tenant pas compte des revenus. Une signature agréant la salariée mise à disposition et, en fin de mois le règlement à l'association du montant des prestations. Pour 1999 le taux horaire est de 59 F. Domicile-service bénéficie également de la réduction 50% en ce qui concerne votre impôt sur le revenu. C'est un service bien préférable au chèque-emploi service qui vous impose des déclarations à l'URSSAF et vous rend employeur avec les avantages et inconvénients. De plus ce service est moins coûteux et engage la responsabilité de L'ADMR.

Beaucoup de personnes utilisent ce service simplifié qui répond très souvent à des besoins ponctuels tels que : ménage de printemps, lavage de carreaux, besoin de quelques heures d'intervention, etc....

Le Mandataire :

Service qui s'adresse à tout le monde. Le taux horaire tout compris s'élève pour 1999 à 54,38 F

Ce sont les services de la Fédération qui accomplissent les tâches administratives. Vous êtes l'employeur et avez normalement les obligations de l'employeur. Les sommes payées sont également déductibles à 50 %. Il n'est pas fait état de vos revenus dans cette prestation.

Télé-assistance :

Moyennant un abonnement à ce service ADMR vous êtes relié à un service 24h/24h dont le centre se situe à VERDUN. Avec ce médaillon que vous portez au cou, vous êtes totalement sécurisé en cas d'accident pouvant arriver dans votre maison où à proximité de celle-ci. Dans

l'instant même d'un problème vous entrez en communication avec le centre et si vous êtes dans l'impossibilité de répondre, tout se met en route pour vous secourir : docteur, voisins désignés, samu, famille etc...

Ce service vous rassure et sécurise également vos enfants souvent éloignés. Fréquemment ce sont eux qui nous demandent cette installation qui ne requiert qu'une prise téléphone.



Conclusion :

Notre mission est donc bien de créer, mettre en place et gérer des services d'aide et de soins destinés aux familles, aux célibataires, aux retraités, aux personnes fragilisées, handicapées ou malades, contribuer au bien-être des personnes, participer à la création d'emplois.

Ses acteurs :

Bénévoles et professionnels interviennent à domicile auprès des particuliers. Ils allient compétences techniques et relationnelles.

Je souhaite que ce résumé de nos activités vous éclaire au mieux sur toutes les possibilités que nous mettons à votre disposition et vous per-

mettent de vous aider dans votre vie de tous les jours et très souvent contribuent à rompre l'isolement auquel beaucoup de personnes âgées sont confrontées.

Adresses téléphoniques des bénévoles qui sont à votre disposition pour tout renseignement complémentaire :

Josiane WERNERT
03-83-42-52-99

Jean-Marie ROUILLON
03-83-42-60-74 (télé-alarme)

Roger GODFROY
03-83-42-53-82

Le 3^e millénaire frappe à notre porte, l'ADMR Cirey-Badonviller vous souhaite un joyeux Noël et présente à chacun d'entre-vous ses voeux les meilleurs pour l'an 2000.

R. GODFROY

Les médailles de Ste Hélène

Norma ALOSI est agent de développement des 3 cantons Badonviller, Baccarat et Cirey. Passionnée par la généalogie et l'Histoire, elle a notamment axé ses recherches sur les médaillés de Ste Hélène en consacrant d'ailleurs un site Internet sur le sujet. Nous lui devons, outre sa participation active à la mise sur Internet du livre de Roger CORNIBE, l'article qui suit et qui nous touche particulièrement puisqu'il concerne nos glorieux ascendants. Merci.

Le 12 août 1857, Napoléon III crée la médaille de Sainte Hélène afin de rendre hommage à "tous les anciens militaires, français ou étrangers, des armées de terre et de mer qui ont combattu dans nos rangs de 1792 à 1815". Ils furent 405 000 dans le monde à la recevoir dont 350 000 en France. Cette médaille en bronze porte d'un côté l'effigie de l'Empereur, de l'autre, "Campagnes de 1792 à 1815 - à ses compagnons de gloire, sa dernière pensée, 5 mai 1821", son ruban est vert liseré de rouge et rayé verticalement de six étroites bandes de même couleur.



travers le monde, suivant Napoléon Bonaparte en Prusse, Russie, Italie, Portugal, Espagne, Belgique, etc.. Ils revinrent dans leur foyer le plus souvent blessés, et quelquefois après de longs mois d'enprisonnement à l'étranger. Nombreux sont ceux qui, plus de quarante ans plus tard, souffrent toujours des blessures contractées lors de ces guerres, les empêchant souvent de travailler et vivant ainsi dans une indigence extrême. Recevoir cette décoration fut un réel hommage pour tous ces grognards. Les écrits qu'il nous reste de cette

Le canton de Cirey-sur-Vezouze comptait alors 54 anciens soldats des guerres de l'Empire (8 à Bertrambois, 21 à Cirey, 1 à Parux, 10 à Petitmont, 5 à Tanconville, 1 à St Sauveur et 8 dans notre commune). Ces soldats ont voyagé à

époque montrent la fierté de ces anciens soldats d'avoir servi Napoléon Bonaparte et l'Empire, ainsi que l'admiration que leur portait toute la population.

Les médaillés de Ste Hélène à Val de Bon Moutier

DENIS Jean, né le 22 mai 1783 à Val de Bon Moutier.

Il a servi durant 11 ans et 9 mois au 17e dragons puis au 11e. Entré en service le 25 septembre 1805, il fut congédié le 05/01/1816 après avoir fait les campagnes d'Allemagne, d'Espagne (de 1809 à 1812), de Saxe en 1813 puis de France en 1814 et en être rentré avec des blessures.

DEPOUTOT Joseph, né le 02 avril 1790 à Val de Bon Moutier.

Conscrit de 1810, il entre au service le 20/05/1809 au 96e d'infanterie de ligne puis en 1814 au 80e de ligne, il rentre dans son foyer le 07/07/1815. Il fit deux campagnes en Prusse

et combattait en Espagne de 1809 à 1813 avant de faire les campagnes de France de 1814 et 1815. Il participa notamment aux batailles de Wagram, Toulouse et Waterloo.

DIDELOT Dominique, né le 21 avril 1788 à Bertrambois.

Entré au 2e régiment du léger le 9 novembre 1809, il n'en sortira que le 7 janvier 1814 après quatre campagnes au Portugal et en Espagne de 1809 à 1813. Gravement handicapé par six blessures dont quatre reçues en Espagne, il est estropié et incapable de gagner sa vie.

FRIOT Germain, né le 31 juillet 1789 à Ancerviller. Entré au

service le 13/12/1812 au 139e de ligne, puis au 88e et 75e, il rentre dans ses foyers le 27/09/1815. Il fit trois campagnes de 1812 à 1815 et participa aux batailles de Wagram et Waterloo. Il fut blessé le 19 juin 1815 et compte deux blessures, une au ventre, l'autre à la main droite.

HELMEUR Toussaint, né le 02 mars 1783 à Petitmont. Entre le 05/03/1805 au 8e dragons puis aux 15e, 23e et 13e. Il est libéré le 05/12/1815. Il participe aux campagnes de 1809 à 1811, se trouve en Espagne en 1812, en Saxe en 1813 et à la Campagne de France de 1814.

(Suite page 33)

KOPFERSCHMITT Gabriel, né le 29 juin 1777 à Bebing.

Il fit trois ans de service de 1801 à 1805 au 41^e de ligne et au 17^e. Il participa à trois campagnes dont deux en Hollande.

VOURIOT Jean-François, né le 17 décembre 1792 à Gondrexon.

Entré dans la 16^{ème} cohorte le 23/05/1812. De là au 139^e ligne,

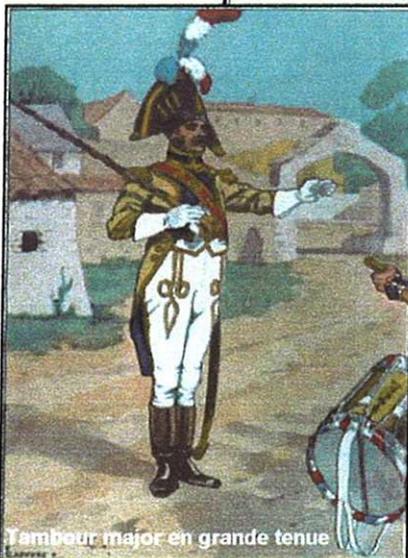
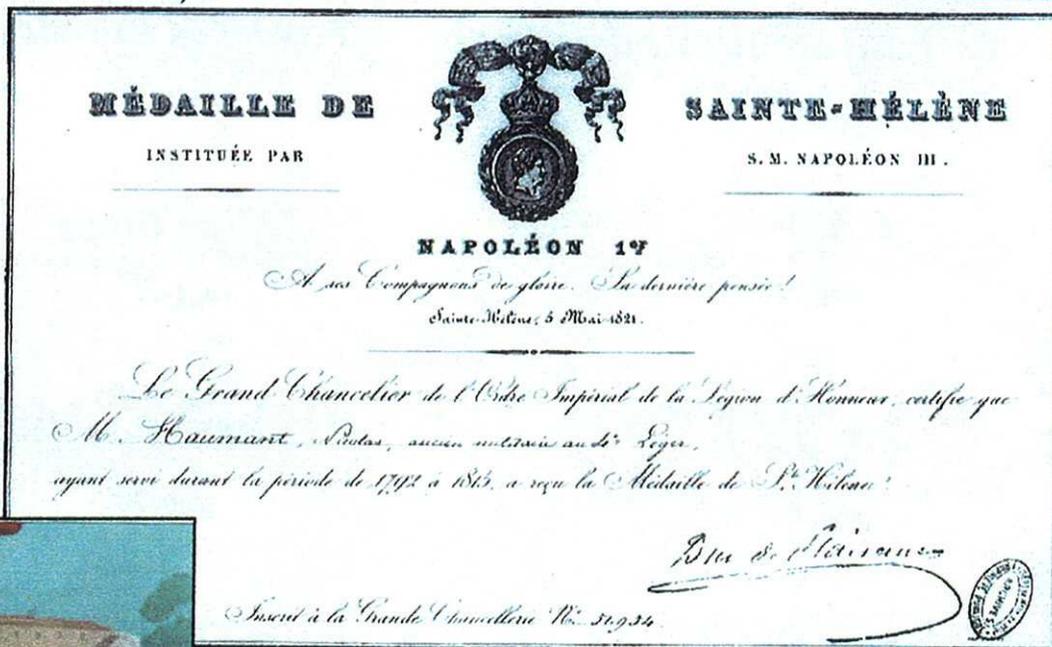
du 139^e au 53^e et du 53^e au 57^e. Il ne participa qu'à une seule campagne mais fut gravement blessé à la jambe gauche dont il est estropié. Cette blessure lui permet de toucher une pension. Après avoir passé 16 mois prisonnier en Russie, il rentre dans ses foyers le 05 juillet 1814.

HAUMANT Nicolas, 64 ans en 1857. Il sert au 15^e du train

d'équipage en 1813 puis au 4^e léger où il obtient son congé du fait de blessures graves. Il fit trois ans de service et participa à 2 campagnes en France et en Allemagne. Il était notamment sur les champs de bataille de Wagram et Waterloo. Il eut la phalange de l'index de la main droite emportée d'un coup de feu et fut aussi gravement blessé au ventre.

brevet n°51 954 décerné à Nicolas Haumant de Val de Bon Moutier

(La reproduction n'étant pas de bonne qualité, il faut lire : «A ses Compagnons de gloire. Sa dernière pensée !», puis : «Sainte Hélène, 5 mai 1821», puis : «Le Grand Chancelier de l'Ordre Impérial de la Légion d'Honneur, certifie que M. Hauman, Nicolas, ancien militaire au 4^{ème} Léger, ayant servi durant la période de 1792 à 1815, a reçu la Médaille de Ste Hélène». Et enfin : «Inscrit à la Grande Chancellerie N° 51 954»)



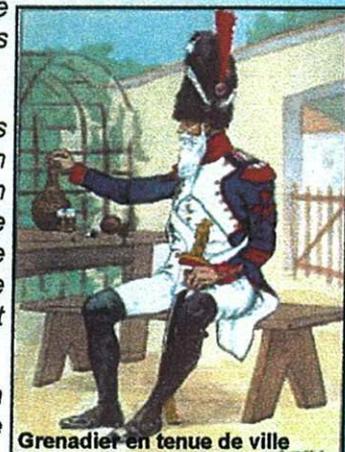
Tambour major en grande tenue

Sans avoir cherché à retracer la vie de ce grognard, nous possédons quelques indications grâce à l'état civil.

Nicolas Haumant est né le 23 mars 1793 dans notre commune. Il était fils de Nicolas Joseph Haumant et de Marie Mathieu. On retrouve son mariage avec Marie Rosalie Helmeur, inscrit le 14 août 1832 dans les registres d'état civil de notre commune. Il exerçait alors la profession de tonnelier, profession qu'il exerça jusqu'à sa mort le 05 janvier 1858.

La date de son décès, janvier 1858, explique la présence de son brevet aux Archives Départementales de Meurthe-et-Moselle où il est toujours précieusement conservé.

Bien que faisant partie de ces ayants droit à la médaille de Ste Hélène, il semble que Nicolas Haumant n'eut jamais la joie de la posséder, étant décédé avant que l'on puisse la lui remettre.



Grenadier en tenue de ville

Norma ALOSI

La vie des Associations

La Fanfare du Val

page 35

Familles Rurales

page 35

L'A.M.C.

page 36

Le Val Cross

page 37

L'U.S.E.P.

page 37

Le Club Vosgien

page 38

Les Amis de Machel

page 38

La JS VAL

page 39

L'A.C.C.A.

page 40

Le comité des fêtes

page 40

Mémoires du textile

page 41



FANFARE DU VAL

Oui, les renards sont là, y compris ceux de votre fanfare, toujours solides au poste pour fermer la porte du 20^{ème} siècle et ouvrir toute grande celle de l'an 2000.

Avec espoir regardons devant nous en songeant que tout devrait bien changer et aller pour le mieux.

C'est ainsi que le président veut parler une fois de plus de cette bonne volonté que possèdent les parents, les enfants, les anciens et les responsables de la fanfare pour essayer de la faire fonctionner dans une période qui n'est plus celle d'antan hélas...
Félicitations donc à son chef Daniel

GESTER, à son sous-chef instructeur des jeunes Yannick ARSON, à son chef de tambour Alain BOQUILLON, à tous ces braves anciens qui eux aussi ont ce mérite d'assister aux répétitions et aux services, souvent au détriment de leur travail.

Bien sûr félicitations à tous ces jeunes filles et garçons qui persévèrent avec bonne humeur au sein de la fanfare.

Mention spéciale au grand régisseur qu'est notre dévoué René BOUQUET, qui gère remarquablement notre société, depuis la caisse à monnaie jusqu'à la grosse caisse de défilé!

Le président ne veut pas omettre d'adresser, comme chaque année, les plus vifs remerciements à tous ceux

qui contribuent financièrement à la bonne marche de notre phalange et ainsi il s'adresse à Messieurs Les Maires du Val, de Petitmont, de Pexonne, au président de l' A.M.C. du Val, et aux généreux donateurs, qui, au cours de l'année, ont marqué leur attachement à la fanfare. A tous un grand merci.

Nous pensons à nos amis Antoine et Nénesse, en leur souhaitant une meilleure santé.

Le président et tous les membres de la fanfare souhaitent à tous les renards un bon début d'an 2000 avec la bonne santé jusqu'au bout.

Le président:
A.DENIS

FAMILLES RURALES

L'année qui va disparaître a apporté peu de changement dans la vie de notre association. Le nombre de ses adhérents est en baisse. On attend une relève qui ne vient pas; en particulier aux club 3^e âge et féminin. Nos manifestations sont toujours sensiblement les mêmes à savoir :

Au club 3^e âge

Tous les 15 jours à 14 H, réunion au local de l'association

- 9 juin: repas amical au refuge de la boulaie dans un cadre champêtre et verdoyant. De l'avis des participants, c'est à renouveler.
- 23 juin: sortie dans la vallée de la Zorn-Saverne, le Haut-Barr, très belle journée dans une ambiance très conviviale.

Le repas traditionnel de la choucroute n'a pas eu lieu cette année faute d'inscriptions suffisantes. Cette manifestation sera reportée au cours du premier semestre 2000.

Plusieurs sorties ont été organisées

aux clubs amis d'ABRESCHVILLER, de VOYER, 3^e âge CIREY (choucroute).
Visites aux personnes en maison de retraite ou hospitalisées.

- 22 janvier, 26 février, 26 mars, 26 novembre : soirées jeux.
- 14 mars: réunion détente dans la gaieté et la bonne humeur autour d'une table bien garnie.



Club féminin

Tous les 15 jours à 14 H, réunion au local de l'association

- 11 avril: défilé carnavalesque avec le village de PETITMONT. Bonne ambiance. Dommage, très peu de monde sur le parcours. La fanfare

(Suite page 36)

(Suite de la page 35)

du Val toujours aussi appréciée pour ses prestations. L'association "Mémoires du textile" participait à cette manifestation.

■ 4 juillet: Sortie dans les Vosges. Visite d'une confiserie à PLAINFAING, d'une saboterie à GERARDMER, d'un musée PIERRES DU MONDE à XONRUPT, bonne ambiance.

■ 8 août: Traditionnel pique-nique. En raison du temps incertain, la réunion a eu lieu sous le préau de l'école. Bonne participation.

Des ventes d'articles fabriqués par les dames du club, ont été organisées les 26 mai et 15 août 1999.

■ 18 décembre: Marché de Noël à COLMAR

Club couture :



Le club, à l'effectif de 15 familles au 31/12/99, se réunit tous les jeudis. Ces dames sont toutes dynamiques et volontaires pour créer une ambiance amicale au cours de leurs réunions. Elles réussissent avec l'imagination conjuguée de toutes, de réaliser des articles destinés à la vente pour alimenter le club.

■ 20 mars, 20 novembre: des après-midi vente et bricolage ont été proposés à la salle des fêtes.

■ 11 avril: participation du club couture au défilé carnavalesque.



D'autres réunions ont eu lieu permettant de se retrouver pour rompre la monotonie quotidienne.

Le Scrabble :

Cette activité est toujours très bien suivie par les adhérents. Les animateurs ou aide animateurs ont le souci d'assurer une animation quasi permanente tous les mardis. Pas beaucoup d'absences. La mémoire reste vive et active.



Bien que ce soit un événement mineur, l'association va devoir changer ses habitudes.

Nous devons rendre le local à l'éducation nationale et de ce fait aller s'installer dans le bâtiment des anciennes écoles. Pour certains, se sera le retour aux sources. Un sujet de conversation pour un après-midi au club.

Comme chaque année, nous avons à déplorer le décès de membres de notre association. C'est tous les ans, hélas, l'absence définitive d'amis fidèles. L'année 1999 sera surtout marquée par le décès brutal de Madame FINANCE Marie, Présidente d'honneur du club du 3^{ème} âge. Elle aimait son club. Toujours présente à toutes les manifestations. Qui ne connaissait pas la voiture quasiment légendaire de la "Marie". C'était une amie pour qui

nous avons beaucoup d'affection. Cette année, au goûter de Noël, une pensée fraternelle lui sera réservée en fredonnant "Etoile des neiges", "Voulez-vous danser grand'mère". Bien entendu le club a dans son répertoire des chansons plus modernes. Mais cela fait toujours plaisir de se replonger au bon vieux temps.

Pédicure :

(note d'information)

Le podologue-pédicure consulte tous les 2 mois. Prochaine consultation, le samedi 29 janvier 2000 à 14 H. dans le local de "familles rurales" (ancien groupe scolaire, ancien Ets EREVO). Le podologue consulte également à domicile.

Pour les inscriptions, téléphoner à Mme FERRON Geneviève au 03-83-42-67-96.

En 1999, 55 personnes ont bénéficié des prestations du podologue.

Au seuil de l'an 2000, je vous adresse en mon nom personnel et au nom des membres du comité (président du 3^o âge) nos vœux de bonne et heureuse année.

Ne nous décourageons pas, gardons bon espoir et continuons pour le mieux être de tous.

Restons dans la voie que nous a tracé Eugène Charrier, c'est-à-dire "un pour tous et tous pour un".

Le Président: FERRON J.Marie

ASSOCIATION DES MUTILES COMBATTANTS DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Section de VAL-ET-CHATILLON

Situation :

Effectifs: au 31/12/1999 gain 1, perte 6 décès. Nous comptons à cette date 40 adhérents dont 39 cotisants. Avec l'âge, la situation des effectifs est en baisse constante.

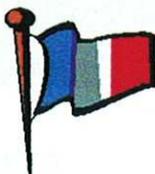
Situation financière :

reste bonne, grâce à notre équipe bénévole et nous permet de subventionner La Fanfare en raison de ses prestations des 8 mai, 18 juin et 11 novembre. Une subvention a également été accordé au C.E.G de Cirey,

classe de 3^{ème}, pour la sortie à Verdun dans le cadre de l'histoire et de l'instruction civique, 7 élèves de VAL-ET-CHATILLON étaient présents.

ACTIVITES

Comme chaque année, nous nous efforçons de remplir nos devoirs de mémoire, respect et honneur envers tous nos camarades combattants morts pour la France en défendant nos libertés et notre indépendance. La section, avec ses drapeaux, participe dans la commune à l'organisation des cérémonies commémoratives à caractère patriotique. De plus, sur invitation, des délégations avec drapeaux sont présentes à l'extérieur lors de différentes manifestations du souvenir (Tanconville, Viombois, Avricourt).



Dimanche 10 janvier 99 : Traditionnelle journée de l'amitié avec

la galette des rois et la présentation des vœux du président. Grand succès avec 200 présents venus d'horizons différents.

Présence d'une délégation lors des obsèques d'adhérents (es) (dépôt de plaque, éloge funèbre et condoléances) six pour l'année 99.

Samedi 27 mars :

Assemblée générale de section en présence du Colonel (en retraite) François BOURCY et de Monsieur Le Maire.

Samedi 8 mai :

Célébration du 54^{ème} anniversaire de l'Armistice victorieux du 8 mai 1945 dans les conditions habituelles de dignité et respect.

Mercredi 16 juin :

Sortie amicale d'une journée, but : visite de l'Ecomusée d'Alsace à UN-

(Suite page 37)

(Suite de la page 36)

GERSHEIM via MULHOUSE.

Vendredi 18 juin :

Cérémonie au monument aux morts à l'occasion du 59^{ème} anniversaire de l'appel du Général DE GAULLE du 18 juin 1940. Dépôt d'une gerbe par le président de L'UNACITA.

Dimanche 20 juin :

Présence d'une délégation avec drapeaux (2) à la cérémonie annuelle de Tanconville en l'honneur des combattants du 153 RIF morts au champ d'honneur lors des combats du 19 juin 40 dans les bois de Blamont.

Samedi 14 septembre :

Présence d'une délégation avec drapeaux à la cérémonie annuelle marquant le 55^{ème} anniversaire du combat de Viombois.

Jeudi 14 octobre :

A la demande du Colonel (en retraite) François BOURY réunion à Lunéville des présidents de section A.M.C. du secteur sud de la Meurthe et Moselle.

1^{er} novembre :

Jour de la Toussaint la section a à sa charge la quête nationale sur le territoire de la commune au profit du souvenir français.

Jeudi 11 novembre : Célébration du 81^{ème} anniversaire de l'armistice du



11/11/1918 dans la dignité et l'honneur, le devoir de mémoire a été respecté. Nous souhaiterions une participation beaucoup plus importante de la population.

Nota :

La galette des rois est fixée au **Dimanche 9 janvier 2000**

Encore une fois merci à la fanfare et à ses responsables pour l'excellence de ses prestations.

Merci à tous les amis qui nous sou-

tiennent activement dans notre difficile mission.

En attendant de le faire de vive voix, le président HERY Raymond vous dit à tous **JOYEUX NOËL et BONNE ANNEE 2000** avec nos souhaits de meilleur santé à nos malades et handicapés.

Le Président:
R.HERY

VAL-CROSS

D'excellents résultats se groupent entre les meilleures places pendant la saison 1998-1999

Cependant, pour l'année nouvelle, les Gars du Val déplorent une petite chute de jeunes mais, une remontée d'adultes. A part ce changement, le club se porte très bien. Une fois encore, nous avons été très heureux de pouvoir aider l'Etoile Cycliste et la fête de la tourte. Pour février 2000, nous sommes très heureux d'aider les Pompiers de Cirey pour leur cross et pour cela, je remercie donc tous les bénévoles du cross du Val qui me suivent, afin de leur rendre ce service.

En 1997, nous avons eu 500 participants à la foulée du renard. En 1998, 575 et en 1999, nous avons atteint 640 coureurs. On remarquera une belle progression du-



rant ces 3 ans !!!

Pour la troisième année de suite, nous avons la finale Sport Loisir et nous espérons dépasser la barre des 700 coureurs le **14 mai 2000** (date à ne pas oublier !)

D'autre part, je remercie toutes les personnes qui ont bien voulu prendre le calendrier du club. Cela nous permettra de faire deux trophées Sport Loisir, les dimanches, en bus et d'acheter des médailles pour récompenser les coureurs de la finale.

A part cela, tous les membres des Gars du Val Cross et moi-même, vous souhaitent de joyeuses fêtes de fin d'année et une très bonne année 2000.

On vous donne donc tous rendez-vous le **14 mai 2000 !**

Le Président,
Gilbert DURAND

U.S.E.P. VAL ET CHATILLON

Compte rendu activités 1999.

Cette année encore Fête de Noël, Carnaval et Kermesse ont rencontré un franc succès. C'est la participation massive des habitants à toutes ces manifestations qui nous a permis de récolter les fonds nécessaires au financement d'activités extra scolaire.



Les enfants purent ainsi profiter de deux sorties neige, de nombreuses rencontres sportives à l'intérieur comme à l'extérieur, du renouvelle-

(Suite page 37) -

ment d'une partie de l'équipement sportif

Ils eurent le bonheur de voir arriver Saint Nicolas (et son inséparable Père Fouettard) avec toujours son sachet de friandises.

Malgré le froid, un char a défilé dans les rues de notre village et bonbons et saucisses furent allègrement distribués. Un pot de l'amitié clôturait la manifestation organisée en collaboration avec le club Foot.

Pour l'année scolaire 1999-2000, différentes manifestations sont prévues:

- Fête de Noël
- Loto
- Soirée-jeux
- Kermesse.

Nous comptons sur la participation de tous et nous remercions d'avance, de la part de tous les enfants, toutes les personnes qui nous aideront que se soit par leur présence ou leur bonne volonté.

Nous présentons à tous, habitants et membres de la municipalité, nos meilleurs vœux pour l'année 2000. Qu'elle soit la source du sourire de nos enfants !

Bonnes Fêtes de Noël et de fin d'année à tous.

L'équipe U.S.E.P.



CLUB VOSGIEN Cirey - Val et Châtillon

AN 2000... Le Club Vosgien, qui fait partie des vieilles Associations du canton de Cirey, puisque L'Union St Bernard et les Gars du Val sont les grands aînés.

Le Club Vosgien va allègrement franchir ce cap des 2000 sans appréhension suivant toujours trois principes: Amour de la nature, respect des autres, et inculquer aux générations futures l'appel des sentiers de randonnées.

L'année 1999 a vu le Club Vosgien sur de nombreux fronts.

Balisage de nos sentiers, entretien, pose de plaques indicatrices Randonnées du week end (30 sorties)

14 Randonnées du mercredi après midi (très suivi pour deux à trois heures, l'impact de ces sorties est toujours grandissant et le nombre des participants illustre l'intérêt porté à ces sorties.)

Il ne faut surtout pas oublier notre Refuge La Boulaie les responsables ne ménagent pas leur peine pour offrir: confort, propreté, aménagement moderne ce qui lui donne une étiquette un gros plus.

La pose d'un très beau banc offert par Gaz de France posé au sommet du grand Rougimont.

Et puis il ne faut pas oublier : une



première à Val et Châtillon a eu lieu une sortie jeunes avec les écoles de : Val et Châtillon, Petitmont, Nonhigny Ancerville, Barbas, Blâmont, Bertrambois, les enseignants présents avec de nombreux parents le tout encadré par des membres du Club Vosgien 80 enfants

C'est donc 939 personnes qui ont pu

bénéficier de l'activité du Club Vosgien en sortie officielle, combien sont-ils ceux qui profitent des sentiers du C.V.? peu importe pas de calculette, mais l'amour de notre environnement.

En conclusion, il nous faut remercier tous les sympathisants du C.V. Il nous faut aussi remercier la municipalité de

Val et Châtillon qui soutient largement l'effort du C.V. par sa subvention sans oublier les membres actifs de l'Association.

Bonne année 2000 à vous tous lecteurs de ce bulletin.

Le Président G. EPPE

LES AMIS DE MACHET CHANTIER D'INSERTION ET SCIERIE DE MACHET - ENTREPRISE D'INSERTION

Tout d'abord, cette année, nous

avons perdus deux amis qui nous ont quitté. D'une part notre ami Gilbert DUHAUT et d'autre part René ISS. Nous renouvelons nos condoléances à leur famille.

Le tourisme joue une place importante dans notre secteur et il est bon de tout faire pour le développer et surtout pour l'encourager.

Avec l'équipe d'insertion du chantier, nous avons installé aux abords de la scierie des tables de pique-nique.

La scierie est ouverte du lundi au vendredi de 8 heures à 17 heures. Notre sagard y propose des produits simples mais de qualité (planches, poutres, plots, dosses, lattes, plinthes, etc.). Il nous est aussi possible de proposer du sciage à façon. Nous nous adressons aussi bien au particulier, à l'artisan ou aux collectivités locales.

Le week-end du 15 août, ce qui devrait devenir pour nous une tradition, nous avons organisé notre porte ou-

(Suite page 39)

(Suite de la page 38)

verte sur les journées du samedi et du dimanche. Cette année, deux artisans sont venus installer leur stand à la scierie, un sculpteur sur bois et un graveur sur verre. Ils sont prêts à revenir l'an prochain. Nous avons sollicité également un restaurateur du secteur qui s'est chargé des repas de midi. De plus, nous avons invité l'ASIC, autre association du secteur qui a ainsi vendu ses produits locaux confitures, jus de fruits, etc. Notre chemin de schlitte (rafion) a aussi connu un beau succès, en effet, un passionné nous a prêté une de ses schlittes ainsi qu'un « bouc » et une « chèvre » utilisés autrefois pour les grands bois. Pour poursuivre dans les années futures les démonstrations de schlittage, nous avons en projet la construction de schlittes.

La publicité autour de cette manifestation s'est faite en collaboration avec la Poste qui nous a confectionné affiches et affichettes; le Pays d'Accueil du Donon dont nous sommes adhérents depuis cette année, par l'intermédiaire de Radio France Nancy Lorraine a fait passer des annonces de notre manifestation à la radio.

L'Est Républicain secteur de Lunéville nous a consacré également un article d'environ une demi-page la veille de la Porte ouverte.

Nous avons accueilli sur ce week-end du 15 août environ 600 personnes. Un comptage approximatif a pu être



réalisé grâce à un petit questionnaire qui a été remis à chaque visiteur à l'entrée de la scierie. Bien sûr, tout le monde n'y a pas répondu toutefois, nous avons pu ainsi constater que le visiteur du 15 août était très souvent de la région voire du département ou des communes limitrophes mais qu'il venait aussi d'assez loin.

De plus, en partenariat avec La Croisée Découverte" de REILLON, nous avons également monté un projet en direction de la F.O.L.

Le projet a pour thème « Le bois de l'arbre à l'objet », il s'adresse à un

public scolaire du primaire à partir de 6 ans jusqu'au secondaire. Il permettra à l'enfant de découvrir le bois en partant tout d'abord de la graine, la pousse de l'arbre, puis la visite de la scierie avec l'énergie hydraulique, le travail du sagard, puis de retour à Reillon sous forme ludique, les enfants s'initient à la reconnaissance des principales essences de bois ensuite, ils réalisent un jouet en bois.

Cette formule est attrayante pour les scolaires sous forme de classe de découverte.

MONNIER

JS VAL

Amis sportifs

L'année 99 s'achève avec un petit goût d'amertume pour la JS Val, puisque celle-ci, faute de bons résultats a été reléguée en 3^{ème} division.

Ceci est la loi du sport, il faut l'accepter, ne pas se résigner et se remettre à l'ouvrage afin de concrétiser les objectifs de l'équipe dirigeante qui sont de remonter en 2^{ème} division dans les meilleurs délais. Ce n'est peut-être pas encore pour cette saison car les premiers résultats ne vont pas dans la direction souhaitée. L'équipe ayant des résultats en dents de scies. Un dimanche bien, l'autre mal. On cherche à savoir pourquoi, dans ces

cas-là, on essaie de trouver un bouc émissaire. En général, c'est l'entraîneur qui trinque mais rassurez-vous, nous n'agissons pas comme l'élite pro-

fessionnelle. Nous nous garderons bien de tuer la poule aux œufs d'or car, n'oublions pas que le bénévolat devient une denrée rare.

A l'aube de l'année 2000, nous allons essayer de trouver une nouvelle motivation afin de repartir de plus belle. C'est à mes yeux un beau challenge qu'il nous faut relever.



Soyons optimistes, ne baissons pas les bras, l'ère nouvelle qui s'ouvre à nous doit nous permettre de récolter les fruits de notre travail.

Manifestations 2000

La JS Val organisera sa traditionnelle soirée Bäckehoff ainsi qu'une soirée loto (sous réserve). Les dates de ces manifestations n'étant pas encore programmées, nous vous en informerons par voie de presse ou par invitations selon le cas. En ce qui concerne

les matchs de football à domicile, il vous est possible d'en connaître le calendrier en me consultant. Quoiqu'il en soit, j'aimerais remercier toutes les personnes qui nous font l'honneur d'assister à nos manifestations.

En attendant d'avoir la joie de vous rencontrer prochainement, l'équipe dirigeante, les joueurs et moi-même nous vous souhaitons de joyeuses fêtes de fin d'année ainsi qu'une

bonne et heureuse année 2000.

Le Président :
BERNARD Christian

Association Communale de Chasse Agrée de Val-et-Châtillon

La saison 1998-99 a été excellente. Les sangliers, notamment, souvent aux rendez-vous des sorties dominicales, ont procuré de belles émotions aux participants.

La plus forte a certainement été celle du jeune Jérémy BLAISE (fils de Roland) - tout juste âgé de 16 ans et premier permis de chasse en poche - qui a eu l'occasion et la chance d'abattre, lors de sa première sortie, un énorme sanglier de plus de 140 kilos. Pour un coup d'essai, ce fut un coup de maître que bien des chasseurs chevronnés n'ont pas encore réussi. Bravo à ce jeune nemrod.

Grande émotion toujours, mais d'un autre ordre pour ce ramasseur de champignons (professionnel...) peu respectueux des panneaux "CHASSE EN COURS" que les membres de l'A.C.C.A. prennent la peine d'installer pour signaler leur présence et



leurs actions de chasse, et qui s'est retrouvé au milieu d'une traque alors que déboulaient de nombreux sangliers. Emotion ? Grosse frayeur plutôt. Celui-là on ne l'y reprendra certainement plus. Puisse sa mésaventure faire réfléchir d'autres inconscients.

Pour conclure sur un quotidien devenu désagréablement et malheureusement banal, signalons que la baraque de la Croix-Colin, ouverte à

tous, a encore été vandalisée. Tables et bancs ont été arrachés et brûlés par ceux-là même qui les utilisent lors de soirées et de nuits agitées. Action incompréhensible et navrante, c'est le moins qu'on puisse dire. l'an 2000.

joyeux Noël et meilleurs vœux pour l'an 2000.

Le Président Roland DARDAINE

COMITE DES FETES

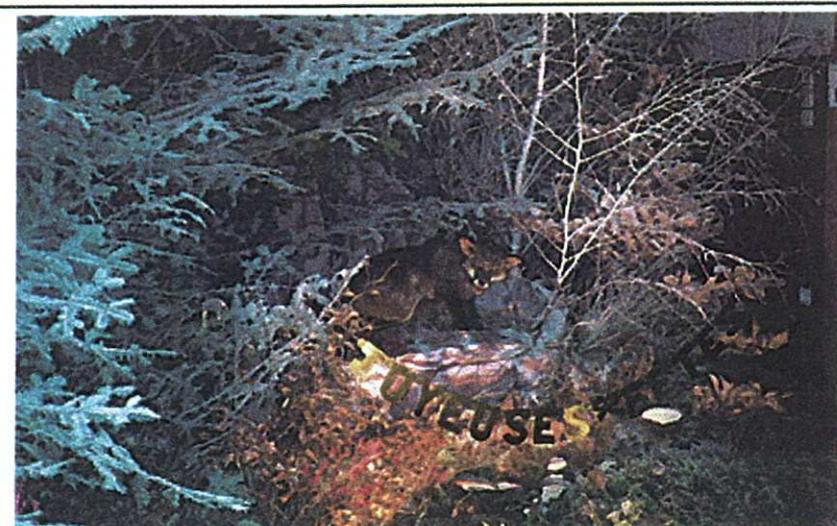
En 1998, le comité des fêtes, grâce à une équipe de volontaires peu nombreux il est vrai, mais disponibles et efficaces, a tenu ses engagements, à savoir organiser l'après-midi récréatif de Noël et la St Sylvestre.

Le Noël des enfants a débuté par la projection du film « Le petit monde des Borrowers » au cinéma de Blâmont.

Suivait un goûter à la salle des fêtes où le Père Noël est arrivé en calèche tirée par une petite mule, en remplacement du traditionnel renne fatigué. Cette adorable bête a fait l'objet de la plus grande attention des enfants pas avares de caresses et qui, faute d'avoine, ont partagé leurs goûters avec elle.

Suivait, enfin, la traditionnelle remise de cadeaux, un livre et un cornet de chocolats. Des chocolats furent également distribués aux enfants jusqu'à l'âge de 12 ans scolarisés hors de la commune.

Merci aux personnels enseignants pour leur collaboration chaque année



Décor ayant accueilli les convives de la St Sylvestre 98

renouvelée, merci aux conseillers municipaux qui autorisent une subvention suffisamment importante pour offrir aux enfants une belle fête de Noël.

Le dîner dansant de la St Sylvestre a été à la hauteur de nos espérances. Accueillis au cœur de la forêt vosgienne par messire Renard, symbole des habitants de la commune. Les quelques 180

convives ont pu apprécier un menu raffiné et s'adonner à leur passe-temps favori : la danse. Ce n'est qu'au petit jour que tous ont rejoint leur domicile pour un repos bien mérité.

Encore bravo à tous ceux qui ont travaillé toute la nuit pour la réussite de ce réveillon.

(Suite page 41)

(Suite de la page 40)

Enfin, le comité des fêtes a collaboré activement à l'élaboration d'un programme susceptible de marquer l'an 2000 qui va nous conduire au 3^{ème} millénaire.

En résumé, l'association se porte bien, mais comme d'autres, elle doit limiter son activité. Deux raisons à cela :

1) Les nombreuses associations existantes, qui toutes tiennent à

leur autonomie et donc, organisent leurs propres manifestations, le plus souvent sans concertation.

2) Le nombre limité des bénévoles, qui, partagés en autant d'associations, réduit singulièrement les effectifs de chacune, et donc leurs moyens.

Il faudra probablement réfléchir rapidement sur ce sujet pour éviter la mise en sommeil de certaines

d'entre-elles.

A l'aube de cette nouvelle année, je formule des vœux de rapprochement entre les associations, et à vous tous, chers lectrices et lecteurs, je souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année et vous présente les vœux du comité des fêtes.

B. DEMOUGIN

L'association «Mémoires du textile»

L'année qui vient de s'écouler a été l'objet de réunions à tous les niveaux pour tenter d'élaborer une étude pour boucler le dossier « Mémoires du textile ». Jusqu'à ce jour, des craintes subsistaient concernant les décisions arrêtées pour attribuer le financement tant attendu. Sans vouloir vendre la peau de l'ours avant de le tuer, des informations, émanant de responsables habilités, laissent présager une perspective favorable pour notre projet.

L'an 2000 sera-t-il favorable ? Les trompettes annonceront-elles l'ouverture officielle le 15 août 2000 ? attendons ! que de déceptions ! et pourtant beaucoup d'espoir porté par tous !

L'association, au 31 décembre 99, compte un effectif de 400 adhérents. Nous remercions toutes et tous ceux qui nous soutiennent.

Le 15 août 99, une journée « porte ouverte » a été organisée. Cette manifestation a drainé 1700 personnes. La municipalité n'a pas ménagé ses efforts pour la préparation et la présentation du feu d'artifice. La magnificence a encore été appréciée par tous.

Au cours des journées portes ouvertes, le site a été fréquenté en particulier par d'anciens ouvriers des Etablissements BECHMANN. Cette année, je me propose de vous faire découvrir l'histoire de cette usine.

HISTORIQUE DES ETABLISSEMENTS BECHMANN (*)

Pendant les 143 ans de son existence, cette entreprise est constamment restée au sein

(*) Sources : WEIL Robert



de la même famille.

Elle prit rapidement la forme d'une société en commandite par actions, la raison sociale fait légalement apparaître les noms des gérants successifs : Messieurs LEMANT, ISAY, ZELLER, BECHMANN, BLUM, LEON, CAEN, VEIL. La plupart était polytechnicien ou ingénieur de formation.

Après la mort de M. Edmond BECHMANN en 1926, la société est communément connue sous le nom de « Anciens Etablissements BECHMANN » (ou par le sigle « A.E.B. »)

C'est ainsi qu'elle s'appelle en 1960 après sa transformation en société anonyme. Son conseil d'administration se compose de MM. André VEIL, Président Directeur Général, Etienne CAEN, Directeur Général Adjoint, Robert WEIL, Directeur.

La fondation de la firme remonte à 1822. Les frères LEMAN installent à Blâmont une petite industrie en faisant travailler à domicile des ouvrières tisserandes, auxquelles ils apportent le fil de coton nécessaire.

Bientôt est créé, toujours à Blâmont, un atelier de tissage à bras. A celui-ci se substitue en 1852 un tissage mécanique dans le village voisin de Val-et-Châtillon.

Ce site a été choisi pour la pureté de l'eau de la Vezouze, proche de sa source, et aussi pour la proximité de la forêt dont le bois est utilisé pour l'alimentation des chaudières. Le charbon lorrain remplace rapidement le bois. Un petit barrage sur la Vezouze permet l'installation d'une turbine au fil de l'eau. Sur le même emplacement est édifié en 1859 une filature de coton.

La guerre de 1870 laisse intact l'ensemble industriel qui se trouve alors à proximité immédiate de la nouvelle frontière.

En 1886, après avoir travaillé comme ouvrier dans une usine de velours en Angleterre, M. BECHMANN adjoint une fabrication nouvelle créée de toutes pièces, celle du velours de coton fin qui jusqu'alors était importé de l'étranger.

Non seulement le tissage, mais aussi la

(Suite page 42)

(Suite de la page 41)

teinture et le finissage du velours se font à Val-et-Châtillon, tandis que des ateliers de coupe (le « poil » de velours résulte de la coupe du fil de trame) sont ouverts à Blâmont, Badonviller, Ogéville et Ancerville.

Le siège social ainsi que les services administratifs et commerciaux et les magasins d'expédition des tissus finis demeurent à Blâmont.

L'effectif total dépasse alors le millier.

En 1902, dans le contexte antisémite de l'affaire DREYFUS, M. VEILLON, Directeur de l'usine, démissionne et, avec un certain nombre de membres du personnel, fonde la Société Cotonnière Lorraine sur le terrain limitrophe.

Au cours de la guerre 1914-1918, les installations restent du côté allemand du front, dans la zone de tir de l'artillerie.

L'usine est occupée par l'armée ennemie, les bâtiments sont gravement endommagés, le matériel détruit et les marchandises entièrement pillées.

Le personnel paie également un lourd tribut ; un gérant, M. Gaston BLUM, est tué à Verdun en 1916.

Il faut plusieurs années pour reconstruire et remettre en route les ateliers. Aux côtés des gérants, M. Armand SPIRE, Directeur de l'usine et M. Louis TAILLEBERT,

Directeur de la teinturerie, se dépensent sans compter.

Une partie importante du personnel loge dans des cités à Val-et-Châtillon et Petitmont ; d'autres viennent de Bertrambois ou de La Frimbole. En 1939, le nombre d'ouvriers s'élève à 600. Les ventes reprennent avec une grande ampleur.

La qualité reconnue des fabrications est récompensée par de nombreuses médailles aux expositions de Nancy-1843, Metz-1861, Paris-1875 et 1900, Paris-1937.

A son tour, la guerre 1939-1945 apporte des épreuves tragiques. Toutes les installations sont occupées par les Allemands. A Blâmont, les bombardements causent des dégâts importants et provoquent la mort de plusieurs membres du personnel, tandis qu'un gérant, M. Pierre CAEN et son épouse, tous deux résistants, disparaissent en déportation avec leurs trois jeunes enfants.

A la libération, avec l'aide de M. DOUE, M. TAILLEBERT, devenu Directeur de

l'usine, remet progressivement en marche les 20 000 broches à la filature, les 610 métiers à tisser et la teinturerie de velours.

Les beaux tissus de Blâmont...



ANCIENS ETABLISSEMENTS BECHMANN
THE Yarns of the Valley, NANCY - METZ

La modernisation des équipements ne peut se réaliser qu'au fur et à mesure des années 50.

Des services de cars assurent le ramassage du personnel habitant hors du village, mais l'effectif total ne dépasse plus le chiffre de 400.

En dehors des velours, le tissage de Val-et-Châtillon produit des articles plus fins de lingerie (batiste, popeline, reps, satin, Oxford ... avec les marques commerciales Vogeline, Avalux, Flanella.)

Le « velours de Blâmont » (marques déposées Veltrame, Velfrance, Veldor) jouit d'une grande réputation à Paris et à Lyon, où il complète les collections de soieries.

A partir de 1955, à côté du velours vient s'ajouter la fabrication de suédine (marques Veltine et Chamoyel), traitée et finie sur place.

Les beaux tissus de Blâmont - - -



ANCIENS ETABLISSEMENTS BECHMANN
BLÂMONT - M. 200

Au début de 1960, la crise commence à se faire sentir.

En 1963, le Conseil d'Administration propose à l'assemblée générale la dissolution anticipée de la société. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Le CA décide de vendre les 50 000 m2 couverts et le matériel de l'usine de Val-et-Châtillon, les logements ouvriers et les immeubles professionnels de Blâmont à la Filature de la Moselle, filiale de la société Quéval de Rouen. L'acquéreur s'engage à conserver les 300 ouvriers, quitte à en former certains pour travailler dans un atelier de confection à créer dans

POPELINE



des locaux devenus vacants.

Le transfert de propriété fut effectué le 1^{er} janvier 1964.

Les Anciens Etablissements Bechmann cessent d'exister au printemps 1965.

Il est indéniable qu'à la fermeture de l'usine, une grande partie de l'économie de la vallée s'effondrait et que, malgré les efforts conjugués des responsables locaux, rien n'a pu endiguer ni stopper la récession économique

puisque dans la décennie qui suivit, Val-et-Châtillon voyait la fermeture de la SCL (1978).

Cette vallée a profité à la fin du XVIII

ème siècle et au début du XIX ème siècle de l'implantation d'un premier tissu préindustriel avec l'installation de plusieurs manufactures. Cette tradition industrielle générait une main d'œuvre qualifiée et abondante.

L'assemblée générale se tiendra le samedi 19 février 2000 à 14 heures 30, à la salle des fêtes de Val-et-Châtillon

En terminant, je vous dis à toutes et à tous, bonne et heureuse année pour l'an nouveau.

L'an 2000 sera t-il pour notre association le point d'orgue de notre volonté commune qui est également une grande exigence d'ouvrir au public sans contrainte aucune?

Le Président : FERRON Jean-Marie

LE CORBEAU

Corbeau : du latin CORVUS est le genre d'oiseaux passereaux, dentirostres, famille des corvidés comprenant des formes de grande taille à plumage noir à vastes ailes longues et pointues, à bec long et robuste, à queue ronde.

Partout, on met le corbeau au nombre des oiseaux sinistres. On donnait aussi ce nom d'oiseau à ceux qui enlevaient les pestiférés jadis, à ceux qui volaient dans les cimetières, ne dit-on pas encore corbeaux pour ceux que l'on rencontre et qui portent malheur.

Un proverbe ancien est à citer : "nourris un corbeau, il te crèvera un œil, les méchants rendent toujours le mal pour le bien".

Ne soyons donc pas surpris si l'on appelle du nom de corbeau celui ou celle qui adresse ces fameuses lettres anonymes pleines d'obscénités, que l'on reçoit au hasard de la vie.

Dans quel esprit ou état d'esprit faut-il être ? Dans quelle situation de rancœur, de haine, de méchanceté faut-il se complaire pour adresser, sans signature, un tas d'énormités.

Le corbeau est un homme, il est malheureux, sans doute que le mot fraternité n'existe plus pour lui. Il se croit infailible, vivant dans l'abondance, ne laissant à personne le droit à la discussion. Il est

à plaindre et ne vaut certainement pas ceux à qui il adresse ses ordures épistolaires.

Si le corbeau est une femme, elle est laide, hideuse. Elle exerce ses talents à écrire des phrases assassines, pour le plaisir de faire du mal.

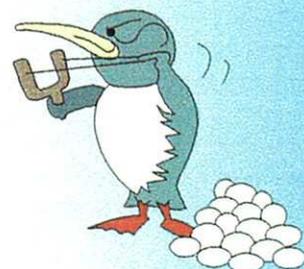
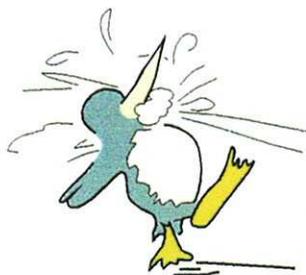
Quoi faire au reçu de telles missives ? les brûler immédiatement ? Oui, ou les montrer ? non, pas de propagande pour une telle littérature, laisser mijoter dans son jus sale cet être malfaisant ? oui, pourquoi, me direz-vous, avoir écrit ces quelques lignes ?

Parfois de ces saletés, il en circule et si vous en receviez de pareilles, n'en déplaie à son rédacteur, je vous conseillerais de lui dire par la pensée le mot Cambronne.

Hélas de tels agissements sont très fréquents. Dans l'actualité

présente ou future, la chronique régionale va encore parler du corbeau. Ce volatile sera sans aucun doute coriace, il a pris de l'âge depuis une quinzaine d'années. Mais là n'est pas notre problème, ce qui compte c'est maîtriser cette façon de porter atteinte à la personne humaine.

PS: Il ne faut pas confondre lettres anonymes du corbeau avec celles qu'écrit celui qui dénonce un fait délictueux grave et garde l'anonymat pour sa sécurité.



FERRON Jean-Marie

Sacrés noms de noms ! (*)



Le récent «Atlas des noms de famille en France», basé sur les données de l'INSEE, nous en apprend de belles

Martin est le nom le plus porté en France, 131 « O » sont nés en France depuis un siècle, on ne trouve de Connard ni en Poitou-Charentes ni en Auvergne-Limousin, ni en Midi-Pyrénées ...

Il n'est certes pas évident de placer ce genre d'informations dans une conversation mais si on y parvient, cela peut faire sourire. A partir des bases de données de l'INSEE sur les naissances dans le pays depuis 1891, Laurent Fordant a réalisé cet « Atlas des noms de famille en France » paru, aux éditions Archives et Culture.

Modifications

Dans ce tour de France des patronymes, l'auteur distille de petites anecdotes sur ces noms bizarres, ridicules voire franchement lourds à porter. Il existe ainsi quatre noms de famille ne comportant qu'une seule lettre: B, M, O et X.

Entre 1803 et 1862, les deux patronymes qui ont fait le plus l'objet de demandes de changement, étaient Lévy et Cocu. La seule famille qui portait encore en 1900 le nom de Puant l'a changé en 1914.



Cent Grenouille sont nés en France depuis 1891. Quelques-uns ont fait changer ce nom pourtant charmant pour celui de Delétang nettement plus commun. Quelques autres noms ont été - ou sont - également modifiés pour des raisons qui apparaîtront légitimes : Couillard, Cornichon, Saucisse, Pet, Merdier, Jolicon, Lecul, Pine, Hanus ... Parmi les noms gênants recensés sur le siècle : 3707 Batard, 678 Catin, 483 Putin, 377 Salope (plus nombreuses, donc, que pour le manifeste).

A noter : le nom Conard porté par plus de 800 personnes dérive d'un nom germanique, Conhard, signifiant hardi, brave et fort. Encore faut-il que les autres le sachent ... Deux personnes portant le nom

de Zorro sont nées en France durant ce siècle, alors que Garcia est le quarantième nom le plus porté sur l'hexagone.

Inspiration

D'autre part, une grande partie de cette originale compilation est consacrée à l'évolution des noms par département. Avec, toujours,

de petites puces pour mettre en exergue un patronyme particulier. Dans l'Aisne, un enfant trouvé sur le parvis de Notre Dame sous la Révolution a ainsi été nommé Jxxx par un fonctionnaire en mal d'inspiration. Manque de chance pour le descendant, ce nom à l'étonnante sonorité existe toujours.

Tous les Barbarella sont nés dans les Alpes Maritimes et c'est dans les Ardennes que l'on trouve le plus de Robinet. En revanche, il n'existe aucun Camembert dans le Calvados : ils sont tous nés dans la Sarthe. Et sur les dix naissances de Queulevée sur le siècle, quatre ont eu lieu en Eure-et-Loire, tandis que 30% des Loubard sont nés en Ile-et-Vilaine.

A savoir aussi : aucun Pruneau de France n'est né à Ajun mais un Gogo sur

deux est né dans la Manche. Sur les 46 naissances de Popeye, 42 ont eu lieu dans le Nord. Près de la moitié des Clochard de France sont des Deux-Sèvres. Sur 40 naissances de Cul entre 1891 et 1990, 33 sont de la Somme. C'est en Outre-Mer que l'on trouve le plus de Zeus, Archimède, Batman, Quasimodo et autres Tintin. Quant à la Loire Atlantique, elle détient le record de naissances des Salaud. Enfin, le Jura est le département à la plus forte densité de Crétin.



(*) Article de Gaëlle GUERNALEC (France Soir du 09/04/99). Avec l'aimable autorisation de l'auteur.

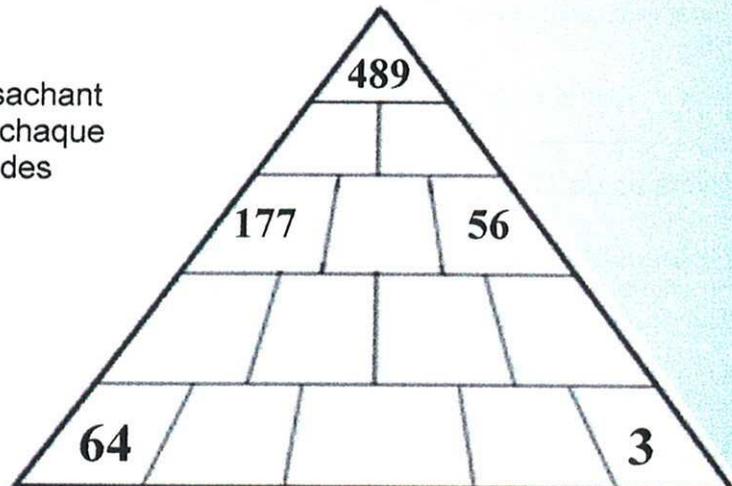
Illustrations : «Les mal nommés»
IMAGERIE PELLERIN Série aux armes d'Epinal

JEUX - HUMOUR

Il s'agit de découvrir les chiffres se trouvant dans chaque case du carré magique sachant que le total de chaque colonne horizontale, verticale ou diagonale est égal à : 171

60		

Compléter la pyramide en sachant que le nombre inscrit dans chaque pierre est égal à la somme des deux nombres se trouvant dans les deux pierres placées au-dessous d'elle.



(solutions dans le message 2000-3000)

Quelques définitions humoristiques :

Café : Breuvage qui fait dormir quand on n'en prend pas.
Alphonse Allais

Cannibale : Homme qui aime son prochain avec de la sauce.
Jean Rigaux



Clé : Ne réussit pas sans pêne.
Raymond

Cobaye : Animal d'essais qui devient un animal décès.
Serge Mirjean

Crapule : Femelle du crapaud

Dessert : Ce que l'on mange quand on a fini de manger.

Déodorant : Sauve qui pue.
J. Vermesse

Dromadaire : chameau qui bosse à mi-temps.

Éducation : Apprendre que vous ne saviez pas ce que vous ne saviez pas.

Égoïste : c'est un type qui ne pense pas à moi.
M.Achard

Épargne : Argent que l'on met de

côté afin de l'avoir devant soi et d'assurer ainsi ses arrières.

Expérience : nom dont les hommes baptisent leurs erreurs.
Oscar Wilde

Fumer : S'éteindre lentement...

Héritier : Homme qui vous prend le pouls chaque fois qu'il vous serre la main.
Catherine Nay

Imbécile (grand) : Sot en hauteur.

Intellectuel : Un intellectuel est un homme qui emploie plus de mot qu'il n'en faut pour dire moins qu'il en est.

Intervention mineure : Opération subie par quelqu'un d'autre.

Liberté d'expression : Notion qui prend tout son sens le jour où l'on s'écrase les doigts d'un coup de marteau.

Mariage : Le mariage est l'art difficile, pour deux personnes, de vivre ensemble aussi heureuses qu'elles auraient vécu, seules, chacune de leur côté.
Georges Feydeau



Martyre : Façon de devenir célèbre quand on n'a pas de talent.

Médecin : Chercheur de pouls.
C. Creton

Modestie : La modestie est l'art de faire dire par d'autres tout le bien qu'on pense de soi-même.
Philippe Bouvard

Obèse : Né sous le signe de la balance.

Paresse : Habitude prise de se reposer avant la fatigue.
Jules Renard

Râler : façon de propager des bruits de dernière heure.
Marc Elber

Remariage : Triomphe de l'espérance sur

l'expérience.
Samuel Johnson



Retraite : Après avoir filé droit, voici le temps venu de tourner en rond.

Suppositoire : Une invention qui restera dans les annales.

Synonyme : Mot qu'on écrit pour remplacer celui dont on ne connaît pas l'orthographe.

Slogan : N'importe quoi dit par n'importe qui.

Touriste : Voyageur qui fait des centaines de kms pour se faire photographier devant un car.

Ca m'a pris en lisant le bulletin municipal du Val !

Les princes de l'absurde ...



Rien ne sert de pisser si on n'en a pas envie.

Pierre Dac

Rien ne sert de courir si on n'est pas pressé et rien ne sert de marcher si on n'est pas foutu de tenir debout.

Pierre Dac

Il vaut mieux qu'il pleuve un jour comme aujourd'hui, plutôt qu'un jour où il fait beau.

Pierre Dac

Quand on voit ce qu'on voit, que l'on entend ce qu'on entend et que l'on sait ce que qu'on sait, On a raison de penser ce qu'on pense.

Pierre Dac



Je suis pour tout ce qui est contre et contre tout ce qui est pour.

Pierre Dac

Plus il y a de gruyère, plus il y a de trous. Plus il y a de trous, moins il y a de gruyère.

Coluche

Si les éléphants étaient sans défenses, ... on ne les tuerait pas !

Quand on se penche sur son passé, on risque fort de tomber dans l'oubli.

Coluche

Merci à tous ceux qui ont permis la réalisation de ce bulletin d'information. Remerciements particuliers aux Présidents d'associations qui, depuis 15 ans, nous remettent aimablement, chaque année, leurs comptes-rendus.

**Le Maire,
les Adjointes et
Conseillers Municipaux,
le personnel communal,**

**vous souhaitent de passer
d'excellentes fêtes de fin d'année.**

**Ils vous présentent
leurs meilleurs vœux
pour l'année nouvelle.**





1er janvier 2000 INVITATION

17 H 30
voeux
de la
municipalité

Exposition
du message
2000-3000

vin d'honneur

19 H 00
Grand feu d'artifice
sur la place
du Tissage

Toute la
population est
instamment invitée

Photo : J. L. DEDENON



Photo : J.L. DEHENON
Montage : A. GERARD